



L'AUSTERITÉ ÇA SUFFIT !

REDONNER

AUX COMMUNES

**les moyens d'agir utilement
pour les habitants**

SANTÉ LA LOI TOURAINE DANS LA CONTINUITÉ DE LA LOI BACHELOT



Un cimetière
pour le fret
ferroviaire



Crise agricole
le libéralisme
en accusation



Accueillir
les réfugiés est un
devoir d'humanité

Un employeur tout-puissant ?

Monsieur le ministre,

J'ai été sollicitée par les convoyeurs de fonds des agences Proségur Traitements et Valeurs des établissements de Lyon, Valence et Saint – Étienne. Ceux-ci sont unanimement en grève depuis le 10 septembre suite à la remise en cause, unilatérale, par la direction, des modalités de calcul de leur indemnité de congés payés. À ce jour, la direction refuse toute réelle négociation dans le cadre de la remise en cause d'un usage. Je veux exprimer mon soutien à ces salariés dans ce conflit qui nous interpelle sur deux thèmes. Le premier concerne l'application du Code du travail et le dialogue social dans l'entreprise, le second concerne les conséquences de ce conflit quant à la sécurité des biens et des personnes. Concernant l'application des règles de calcul de leur indemnité de congés payés, les salariés contestent l'attitude de la direction qui a décidé de modifier celles-ci sans concertation. Pour sa part, la direction affirme qu'une erreur perdure depuis vingt ans dans la méthode de calcul de cette indemnité. Au contraire, les salariés font état d'un usage d'entreprise puisque le calcul fait l'objet d'une application constante, volontaire, non équivoque et générale à une catégorie déterminée de salariés. Il est regrettable que la direction de cette entreprise, prétextant une erreur, n'ait pas souhaité, au préalable, ouvrir le dialogue avec les salariés ou leurs représentants les mettant devant le fait accompli. C'est d'autant plus regrettable que cela représente une perte annuelle de pouvoir d'achat pouvant aller jusqu'à 500 euros environ par salarié alors que cette entreprise aurait bénéficié de plus de 470 000 euros annuels d'aide de l'État au titre du CICE en 2014. Suite à une ordonnance du tribunal, si les salariés ont levé le blocage des sites, pour sa part, la direction joue le pourrissement du conflit en quittant les négociations avec une proposition dérisoire de prime de 60 euros. À l'heure où certains proposent d'alléger le Code du travail, jugé trop contraignant, cette attitude illustre bien vers quelles dérives vont tendre les employeurs dès lors que le gouvernement laissera les salariés à leur merci. Pour ce qui concerne la sécurité des biens et des personnes, selon les informations qui m'ont été communiquées, il semble que Proségur utilise des moyens illégaux pour approvisionner les distributeurs de billets en ayant recours à des personnels sans certificat de qualification. La situation dans les neuf départements concernés est également inquiétante pour les commerçants « non ramassés » qui se retrouvent ainsi encore plus exposés au danger. Je m'adresse donc à vous, monsieur le ministre, pour que vous rappeliez, à cette entreprise ses obligations en matière de dialogue social et de sécurité. Je vous prie de croire, monsieur le ministre, en l'assurance de ma considération.

Cécile Cukierman, lettre à Emmanuel Macron, le 17 septembre 2015.

L'OCDE vient de publier les résultats de son plan d'action pour lutter contre les pratiques d'évasion fiscale des multinationales. Nous partageons la déception des ONG, très en pointe sur ce sujet depuis des années. Si les pays de l'OCDE avaient vraiment voulu réformer en profondeur le système fiscal international, ils auraient examiné en profondeur les méthodes qui visent à répartir entre les différents pays, les bénéfices des multinationales, en fonction de leur activité réelle dans les pays concernés. Les stratégies d'évitement de l'impôt peuvent encore prospérer. C'est notamment grâce à une « patent box » luxembourgeoise, un dispositif fiscal, qui permet d'y localiser les brevets, que Mac Donald a pu éviter de payer plus d'un milliard d'euros en 5 ans, à plusieurs États de l'Union européenne. Plus que jamais, les propositions des commissions d'enquête sur l'évasion fiscale, initiées par notre groupe, restent d'actualité. Le débat à venir sur le budget 2016 sera l'occasion de les promouvoir.

Communiqué de presse du **groupe CRC**,
le 6 octobre 2015.

« La qualité de la formation et l'expérience des salariés de cette entreprise, qui effectue depuis très longtemps le travail d'impression pour le compte de l'État, sont des raisons suffisantes pour que soit étudiée, avec plus de sérieux que cela n'a été le cas jusqu'à maintenant, la possibilité de lui confier l'exécution d'un certain nombre de travaux d'impression publics, aujourd'hui réalisés par des établissements privés pour le compte de ministères ou d'administrations. »

Dématérialisation du Journal officiel de la République française.
Thierry Foucaud, le 12 octobre 2015.

Dans cette page



Cécile Cukierman



Thierry Foucaud

LES 19 SÉNATEURS DU GROUPE CRC : Éliane ASSASSI, sénatrice de Seine-Saint-Denis, présidente du groupe CRC ; Patrick ABATE, sénateur de Moselle ; Marie-France BEAUFILS, sénatrice d'Indre-et-Loire ; Michel BILLOUT, sénateur de Seine-et-Marne ; Éric BOCQUET, sénateur du Nord ; Jean-Pierre BOSINO, sénateur de l'Oise ; Laurence COHEN, sénatrice du Val-de-Marne ; Cécile CUKIERMAN, sénatrice de la Loire ; Annie DAVID, sénatrice de l'Isère ; Michelle DEMESSINE, sénatrice du Nord ; Évelyne DIDIER, sénatrice de Meurthe-et-Moselle ; Christian FAVIER, sénateur du Val-de-Marne ; Thierry FOUCAUD, sénateur de Seine-Maritime, vice-président du Sénat ; Brigitte GONTHIER-MAURIN, sénatrice des Hauts-de-Seine ; Pierre LAURENT, sénateur de Paris, secrétaire national du PCF ; Michel LE SCOUARNEC, sénateur du Morbihan ; Christine PRUNAUD, sénatrice des Côtes-d'Armor ; Paul VERGÈS, sénateur de La Réunion ; Dominique WATRIN, sénateur du Pas-de-Calais.

Journal du groupe communiste républicain et citoyen. Palais du Luxembourg, 75291 Paris Cedex 06. Tél. : 01 42 34 21 24 - Fax : 01 42 34 38 11. www.groupe-crc.org / crc@senat.fr
Directeur de la publication : Marc Hainigue. Rédaction en chef et conception : Emmanuel Raynal. Création graphique et mise en page : Mustapha Boutadjine. ISSN : 1962-5766.





À NOTRE AVIS

Par **ÉLIANE ASSASSI**, présidente du groupe CRC, sénatrice de Seine-Saint-Denis.

Violence

Ces premiers jours d'octobre sont marqués par la violence. Il a fallu une chemise déchirée, des dirigeants bousculés pour que les médias découvrent soudainement la violence des rapports sociaux dans notre pays pour, bien entendu, entamer une campagne souvent hargneuse contre les syndicats et plus généralement, les salariés en lutte. Lors de la séance de questions d'actualité du 7 octobre, j'ai rappelé au gouvernement, au Premier ministre, que cette violence devait être appréciée au regard de la grande violence sociale que subissent les salariés d'Air France : 15 000 suppressions de postes depuis 1998, avant l'annonce du nouveau plan avec 2900 licenciements. Cette violence sociale subie par le monde du travail depuis des années est une réalité bien dissimulée par ceux qui font l'opinion publique.

4 millions de chômeurs, plus de 12 millions en situation de précarité, la multiplication des plans sociaux, la fragilité des droits les plus élémentaires des salariés dans une situation de concurrence cruelle représente une violence d'une dimension sans commune mesure avec les déboires momentanés de tel ou tel DRH. Combien de familles, de foyers sont plongés dans l'angoisse, l'inquiétude

du lendemain, après la décision policée, feutrée, d'un conseil d'administration ou d'un patron dont le seul thermomètre n'a pour degré que le taux de profit, la rentabilité pour les actionnaires et certainement pas le bien-être de celles et ceux qui sont les moteurs de l'économie : les salariées et les salariés. Je l'ai affirmé à la tribune du Sénat, si l'action violente est une impasse pour ces derniers, il faut entendre la colère qui s'est exprimée et qui ressurgira sans nul doute à Air France ou ailleurs, si cette situation perdure.

MM. Valls et Macron n'ont eu de mots assez durs :

« voyous », « stupides », à l'encontre de salariés appréhendés au petit matin comme s'il s'agissait de terroristes. Comment peut-on alors appeler des gens qui dilapident l'argent public par milliards, dizaines de milliards, par le biais du CICE par exemple ? Cette niche fiscale coûte 20 milliards à la collectivité sans inversion de la courbe du chômage aucune. Nous n'employons pas les mêmes mots que MM. Valls et Macron, mais pour être polie, cette mesure est un non-sens économique et un cadeau incontestable au patronat. Comment appeler M. Combes, ce patron d'Alcatel Lucent qui espérait bénéficier de 14 millions de retraite chapeau, alors qu'il a massacré l'emploi dans ce qui fut l'un des fleurons industriels de notre pays ?

Ainsi, la violence, c'est aussi la violence économique, celle de décisions sur le plan gouvernemental, ou au niveau des entreprises, affirmant la domination d'une minorité sur l'ensemble de la société. Le libéralisme porte en lui la violence, la violence de la mise en concurrence des femmes et des hommes pour espérer bénéficier des miettes qui leur sont laissées, la violence de l'actionariat qui porte en lui l'exploitation, source d'injustice et d'inégalités. Le libéralisme qui a porté la mondialisation financière sous la houlette de Ronald Reagan et Margaret Thatcher est cannibale, comme l'a récemment écrit avec force, Nicolas Hulot. Il dévore l'humanité.

La violence de la mondialisation financière menace la stabilité écologique. Cette violence contre l'environnement ne pourra être vaincue sans un nouvel ordre économique. Le stade ultime de la confrontation voulue, orchestrée par le libéralisme et les grandes multinationales qui l'imposent, c'est la guerre. Comment ignorer les jeux des puissances d'argent, l'impact de l'économie dans la conflagration qui se déroule sous nos yeux au Proche et Moyen-Orient et en Afrique, de la Libye jusqu'au Nigeria, avec sa cohorte de malheurs, d'horreurs. Le libéralisme se nourrit de la dérégulation du bas, l'organisation de la société, jusqu'en haut, avec les désordres internationaux. À cette violence croissante, il faut oser, oui il faut oser rassembler toutes les énergies, toutes celles et ceux qui croient à l'humain d'abord, aux valeurs de solidarité, de justice et de paix, comme ces manifestants morts à Ankara au moment où je rédige ces lignes. Partout des voix s'élèvent, diverses, mais communes pour exiger un autre monde. Avec mon groupe, à notre humble niveau, je participerai à ce combat vital pour notre planète et celles et ceux qui la peuplent.

SOMMAIRE

TRAVAIL LÉGISLATIF

Loi santé, loi du marché. Page 4

Chez Air France, la violence sociale à l'état pur

Un cimetière symbole de la casse du fret ferroviaire

Pour des transports régionaux ferrés de qualité

Rapport censuré sur le CIR : Brigitte Gonthier-Maurin rend publiques ses notes

IDÉES IDÉAL

Le libéralisme, fossoyeur d'une agriculture à taille humaine. Page 10

COP21 : un système qui dérégule tout

Moins de dotations pour les collectivités, une ornière pour tout le pays

Relançons d'urgence l'investissement public local

Des grandes régions très loin des citoyens

BLOC NOTES

Il faut supprimer le mot « race » de notre législation. Page 14

Antoine Deltour devant la justice pour avoir dénoncé le scandale « LuxLeaks »

L'accueil des réfugiés, un devoir d'humanité

Quand la droite veut caporaliser l'école de la République

DÉFENDUE PAR MARISOL TOURAINE, LA LOI DE MODERNISATION DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ ADAPTE L'OFFRE DE SOINS NON PAS AUX BESOINS, MAIS À LA MAÎTRISE DES DEPENSES, PROLONGEANT AINSI LES RÉFORMES INITIÉES SOUS LE QUINQUENNAT DE NICOLAS SARKOZY.

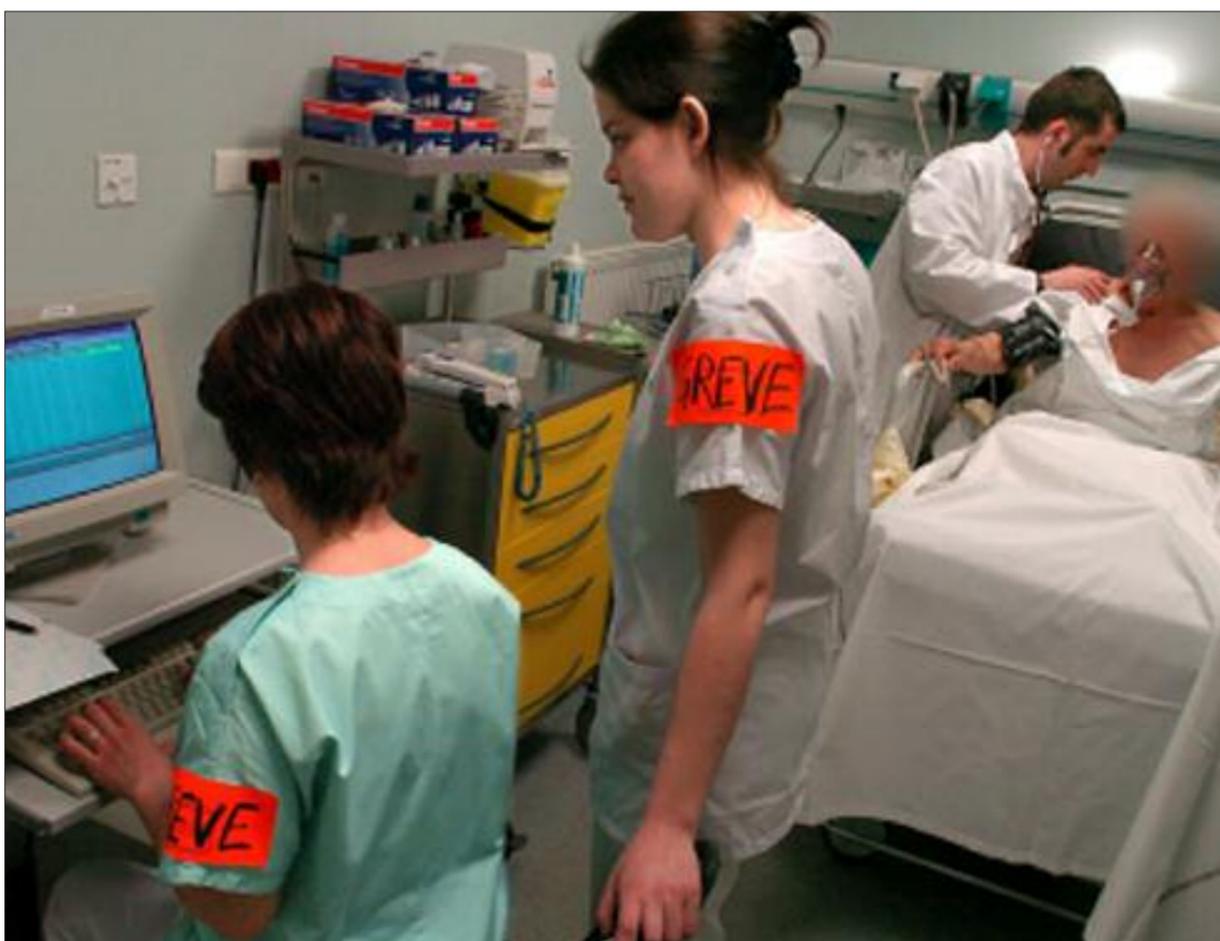
La loi du marché confortée

L'ancienne ministre de la Santé de Nicolas Sarkozy, Roselyne Bachelot, peut dormir tranquille : non seulement sa grande œuvre, la loi Hôpital Patients Santé et Territoire, votée en 2009, n'a pas été remise en cause, mais elle est même confortée en raison de l'adoption par le Parlement du projet relatif à la modernisation de notre système de santé présenté par Marisol Touraine. Au Sénat, pendant deux semaines de débat entamé le 14 septembre, le groupe CRC s'est retrouvé bien seul pour tout à la fois dénoncer cette filiation et proposer une réforme alternative, à l'opposé d'un texte qui mêle dangereusement fusion, privatisation et rationalisation. « Nous avons un défi considérable à relever compte tenu de la situation de la santé publique, notamment en termes d'offre de soins au regard des besoins de santé sur l'ensemble du territoire. Or la logique qui nous a été imposée dès le départ a été le redéploiement et l'aménagement de l'offre de soins dans une enveloppe contrainte, a résumé Laurence Cohen au moment du vote final de la loi. En effet, le postulat qui fait consensus dans cet hémicycle, à l'exception de notre groupe, est qu'il faut restreindre

les dépenses en matière de santé publique. L'une des pistes privilégiées pour y parvenir est l'instauration des groupements hospitaliers de territoire ou GHT, de même que le développement de l'ambulatoire, qui serait moderne et efficace face à l'immobilisme de l'hospitalisation classique, sans compter l'encadrement de la médecine de ville par les agences régionales de santé, les ARS. Mais c'est un leurre de dire que les groupements hospitaliers de territoire sont destinés à éviter la disparition des établissements au profit de leurs regroupements. C'est faire du lien de proximité indispensable à une médecine humaine. »

La fusion à marche forcée

L'une des principales dispositions de la loi est de rendre obligatoire la création de groupements hospitaliers de territoire, ou GHT, en remplacement des communautés hospitalières de territoire, créées par la loi HPST, mais jusqu'alors facultatives. Une centaine de ces GHT sont prévus, regroupant 1 200 à 1 300 hôpitaux. « Ces fusions d'établissements et ces directions communes ne peuvent garantir un meilleur accès aux soins ni un recul des inégalités sociales et territoriales, a déploré Dominique Watrin. Trois milliards d'euros d'économies devant être réalisées dans le domaine hospitalier, la création de nombre de GHT servira, en réalité, à fermer des services, des établissements et des lits, sous la houlette des ARS. Les GHT permettront à l'État de continuer



à réduire les capacités d'accueil de nos hôpitaux, ce qui augmentera nécessairement les délais en termes de soins, renforcera les difficultés rencontrées par les personnels et abîmera l'hôpital public. » Le tout sous la houlette inflexible des directeurs des Agences Régionales de Santé dont les pouvoirs sont renforcés au passage. Déjà qu'ils étaient pour ainsi dire hégémoniques.

L'exemple de la psychiatrie

C'est l'un des secteurs qui souffrent le plus des restrictions budgétaires et où la situation est franchement alarmante. Mais cela ne va pas s'arranger. La psychiatrie, qui a été la première discipline à s'ouvrir au travail en réseau et aux collaborations interdisciplinaires, sera frappée par la mort annoncée dans la loi de la politique de secteur et la poursuite d'une vision sécuritaire. Alors que les professionnels éprouvent désarroi et colère face à une spécialité centrée non plus sur la prise en charge

de la souffrance du sujet et la continuité des soins, mais exclusivement sur la crise et l'abrasement du symptôme ; face aussi à un manque criant de moyens, notamment en nombre de postes d'infirmiers, de psychologues, de psychiatres. Comme l'illustre la situation, rappelée par Annie David, dans le plus important hôpital psychiatrique de France, le Vinatier, dans la banlieue lyonnaise : « Si les professionnels de la psychiatrie ont l'habitude de canaliser la violence,

« La logique qui nous a été imposée dès le départ a été le redéploiement et l'aménagement de l'offre de soins dans une enveloppe contrainte. »

Laurence Cohen, sénatrice du Val-de-Marne.

ils se trouvent dans un tel climat de saturation au Vinatier qu'il ne leur est plus possible d'éviter tous les accidents. Le personnel consacre une grande part de son énergie à trouver des lits, à faire face au manque de places et de moyens, si bien que la prise en charge curative passe au second plan. Cette situation trouve son origine en 2013, quand quarante lits ont été fermés dans les services de cet hôpital. Résultat, les patients restent et s'entassent aux urgences, ce qui est loin

Dans ces pages



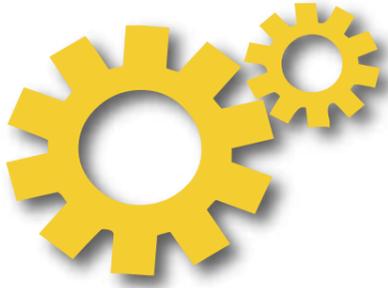
Laurence Cohen



Annie David



Dominique Watrin



de concourir à leur rétablissement. Le contrôleur général des lieux de privation de liberté ainsi que le bâtonnier ont rendu des rapports accablants : suroccupation chronique, conditions d'exercice des soins susceptibles d'être à l'origine de violences non maîtrisées, etc. »

La droite renchérit

C'est Alain Milon, le président Les Républicains de la commission des Affaires sociales, qui l'affirme : « *Après avoir été largement remanié par le Sénat, cette loi se trouve améliorée* ». Comme d'habitude quand un texte gouvernemental reçoit son agrément sur le fond (ce qui est courant ces derniers temps), la droite sénatoriale en fait des tonnes pour expliquer que le gouvernement ne va pas assez loin, puis joignant le geste à la parole, s'évertue à ajouter du libéralisme ou de l'austérité là où il n'y en avait pas encore. C'est ce qu'elle a fait une fois de plus : suppression du tiers payant généralisé ; refus de voter les mesures en faveur de l'avortement sous le prétexte qu'elles relevaient de la bioéthique ; modification de la loi Evin avec l'établissement d'une distinction entre la publicité sur les boissons alcoolisées et l'information œnologique... Les lobbys des producteurs d'alcool en ont déjà saisi toute la nuance ! En revanche, elle n'a rien trouvé à redire à propos des nouvelles restrictions budgétaires décidées par le gouvernement.

Quelques mesures positives

Les quelques mesures positives – ouverture de salles de consommation à moindre risque, suppression du délai de réflexion pour l'IVG, reconnaissance des centres de santé dans le parcours de soins, effort de transparence quant aux liens d'intérêt, apparaissent finalement bien minces au regard de la philosophie d'ensemble de la loi. La création du paquet de tabac neutre, supprimée par le Sénat, sera réintroduite dans sa version finale par l'Assemblée nationale, a assuré Marisol Touraine. Ainsi que la généralisation du tiers payant. Les élus du groupe CRC ont estimé à ce propos que, en supprimant l'obligation d'avancer des frais de santé, la mesure est positive pour l'accès aux soins, notamment celui des personnes les plus défavorisées. Néanmoins, a aussi précisé Laurence Cohen, « *elle ne règle pas la question des dépassements d'honoraires ni le problème du remboursement des soins optiques, auditifs et dentaires. C'est pourquoi nous souhaitons porter la prise en charge de ces soins par la sécurité sociale à 100 %, en commençant par les jeunes. À l'occasion des soixante-dix ans de la sécurité sociale, nous pensons que la généralisation du tiers payant est une étape, qui peut permettre de franchir un cap supplémentaire vers ce remboursement à 100 %* ».

La fin de la médecine du travail ?

L'impasse est notable. La grande loi de « *modernisation* » du système de santé de Marisol Touraine a oublié de « *moderniser* » la médecine du travail, se contentant de l'aborder vraiment dans un seul article, et encore, à propos d'une disposition relativement mineure. Et c'est bien dommage. La discipline est condamnée, si rien n'est fait, à disparaître à plus ou moins long terme, en dessous d'un seuil critique de 3 500 médecins du travail. Or, nous n'en sommes plus très loin. Dans les cinq à huit ans qui viennent, 60 % desdits médecins partiront en effet à la retraite... « *Pour que cette spécialité puisse survivre, a plaidé Dominique Watrin, il faudrait que le nombre des installations égale au moins celui des départs à la retraite ou des cessations d'activité. Il faudrait former*

au moins 500 médecins du travail par an, mais le petit nombre actuel de médecins du travail en exercice est en soi un frein. En effet, dans notre système universitaire, les médecins sont formés par leurs pairs. Cependant, un effort significatif des pouvoirs publics pourrait changer la donne, en assurant un cadre de travail pérenne aux équipes de santé au travail et en créant des passerelles entre les spécialités médicales. La médecine du travail n'est pas un gadget hérité du XX^e siècle, dont l'objet serait aujourd'hui caduc. Il ne s'agit pas non plus d'une contrainte, comme cela a pu être dit, notamment, dans certains milieux patronaux. C'est au contraire l'une des clefs les plus efficaces de la prévention en matière de santé au travail. »

NOUS PROPOSONS

MORATOIRE

Arrêt immédiat des suppressions d'activité et des fermetures de services de santé.

ORGANISATION

Création d'un pôle public de santé et d'un pôle public du médicament. Organisation des services de santé au niveau des bassins de vie.

Développement des centres de santé comme modèle de service de proximité. Renforcement de la démocratie sanitaire avec la présence et la participation des représentants des usagers, professionnels de santé, personnels, élus locaux. Lutte contre les conflits d'intérêts avec les laboratoires pharmaceutiques privés.

FINANCEMENT

Taxation, au taux actuel des cotisations sociales employeurs, des profits financiers des entreprises, rapportant plusieurs dizaines de milliards d'euros de recettes. Suppression de la CSG. Hausse des cotisations patronales, associée à un dispositif de modulation des cotisations sociales employeurs incitant l'entreprise à adopter une gestion vertueuse à l'égard de l'emploi et des salaires.

PRÉVENTION

Relance d'une médecine préventive avec le développement de la médecine scolaire et de la médecine du travail.

ACCÈS AUX SOINS

Remboursement à 100 % des dépenses de santé. Suppression des dépassements d'honoraires, franchises et participations forfaitaires

LE CHIFFRE

3 milliards

C'est le montant de la réduction des dépenses de santé envisagée par le gouvernement d'ici à 2017. À elle seule, la réforme de Marisol Touraine, qui ne s'en cache pas, devrait permettre une économie de 450 millions d'euros, grâce aux regroupements autoritaires d'établissements de santé.



Air France

La violence sociale à l'état pur

On cache les violences quotidiennes faites aux salariés licenciés, au point de les rendre invisibles. Alors que celles commises très exceptionnellement contre des dirigeants font le tour du monde.

Que deux dirigeants d'entreprise perdent leurs chemises, et voilà des images qui font la une des médias nationaux et internationaux, un président de la République et son Premier ministre, tous deux socialistes, accourant au secours des malheureux, dénonçant à l'unisson du Medef et de l'opposition de droite des actes intolérables commis par des voyous. Que des milliers de salariés perdent leur emploi, jetés comme des malpropres, et voilà que... rien, ou presque. Silence sur les ondes. Pas de réaction d'empathie, aucune déclaration pour s'élever contre des actes, qui cette fois ne sont plus « intolérables ». Comme si cette violence sociale était masquée à dessein pour qu'elle ne se voit plus. Cette indignation sélective, Eliane Assassi l'a dénoncée dans l'hémicycle du Sénat, le 6 octobre 2015, lors de la séance hebdomadaire des questions au gouvernement. Oui, a d'abord souligné la présidente du groupe CRC, « des violences inadmissibles, que mon groupe et moi condamnons sans réserve, ont eu lieu contre des salariés d'Air France, dont deux dirigeants. Leur dignité humaine a été mise en cause et nous ne l'acceptons pas. Je l'affirme d'emblée, cette colère incontrôlée est une impasse pour les salariés. C'est un piège redoutable. Les organisations syndicales, l'immense majorité des salariés de l'entreprise le savent. Ceux qui ont toujours combattu le monde salarial s'en donnent à cœur joie ». Mais, a-t-

elle ajouté, « ce qui me dérange, c'est cette indignation à sens unique, surjouée. N'y a-t-il pas des responsables de cette situation ? Pourquoi ne pas mettre en avant l'incurie de la direction, sans stratégie, qui a déjà sacrifié, depuis 2012, 5 500 emplois avec le plan Perform 2020 et en a annoncé hier la suppression de 2 900 autres ? Ne croyez-vous pas qu'il est temps d'avoir un mot pour ces milliers de drames humains, ces milliers de violences, certes hors écran, infligées par des décideurs qui servent non l'intérêt national, mais celui des actionnaires privés ? Le choc, c'est la violence des images d'hier. Le choc, c'est aussi de voir un pays comme la France, quatrième puissance économique mondiale, ne pas pouvoir préserver sa compagnie nationale. L'État actionnaire ne peut laisser ainsi enterrer Air France, en particulier face à la concurrence des compagnies hors droits ». À entendre la réponse apportée par Alain Vidalies, malheureusement si. Reprenant les propos de Manuel Valls, le secrétaire d'État aux transports a résumé la position du gouvernement : « La compagnie perd de l'argent sur les longs courriers. C'est pourquoi, aujourd'hui, le projet est de supprimer une quinzaine d'avions. Un avion, c'est 320 salariés. Voilà la réalité. La compagnie a proposé une négociation. Pour atteindre cet objectif, il n'y a que deux voies possibles. La première voie, c'est celle de la négociation. Cela veut dire que l'effort est partagé entre tous les salariés, y compris les pilotes, puisque c'est de leur décision que dépend la possibilité de négocier avec les

autres salariés. Si cette solution est retenue, il n'y aura aucun licenciement. Comme il y a eu échec du dialogue –, la compagnie a annoncé 2 900 licenciements. C'est la seconde voie. » Bref, on y peut rien. Mettre les actionnaires à contribution ? Reprendre le contrôle public de la société ? Pas un mot. L'attitude de la direction ? Idem. Celle-ci est pourtant « scandaleuse, provocatrice et méprisante », a jugé Pierre Laurent dans un entretien accordé à Public Sénat. Sans sans rendre compte, Alain Vidalies à néanmoins fait un aveu de taille : la suppression de 15 avions équivaut, au minimum et selon ses propres chiffres, à la suppression de 4800 postes. Beaucoup plus qu'annoncé, et plus près des 8000 redoutés par les syndicats... « L'avenir d'Air France est en jeu et c'est d'autant plus vrai quand cette entreprise contribue pour 1,4 % au PIB français, a conclu Eliane Assassi. L'État, qui en est actionnaire à hauteur de 17 %, ne peut laisser mourir cette grande entreprise nationale et, de facto, faire perdre leur emploi à des milliers de salariés. Oui, le dialogue doit exister. Encore faut-il qu'il s'agisse d'un vrai dialogue. Comme disait Jaurès, "le patronat n'a pas besoin, lui, pour exercer une action violente, de gestes désordonnés et de paroles tumultueuses" ». Non. Pour cela, il lui suffit juste de décider.

Un symbole de la casse industrielle

Le spectacle est désolant : à perte de vue, des centaines de locomotives, essentiellement affectées au fret, forment sur plusieurs dizaines de voies un sinistre cortège inanimé. Abandonnées, elles rouillent désormais à ciel ouvert sur une portion réservée du triage de Sotteville-lès-Rouen, en Seine-Maritime. Un cimetière de ferraille qui a stupéfait les parlementaires du Front de gauche lorsqu'ils se sont rendus sur les lieux, à l'invitation des cheminots, de leurs syndicats et de l'association Convergence Nationale Rail, lors de leurs journées d'étude organisées à Oissel à la fin du mois de septembre. Une stupéfaction, doublée d'un sentiment de colère, dont a témoigné Marie-France Beaufilet quelques jours plus tard, cette fois dans l'hémicycle du Sénat, en interpellant sur ce dossier le gouvernement, à l'occasion, le 1^{er} octobre 2015, d'une séance de questions d'actualité. « Il y a quelques années, ce triage traitait jusqu'à 2 500 wagons par jour, souligne alors la sénatrice d'Indre-et-Loire. L'activité se concentre désormais sur le démantèlement du matériel, générant une souffrance au travail inouïe pour les cheminots. Ce qui frappe également, c'est le nombre de camions qui roulent sur le pont enjambant ce triage en bord de Seine. Il faut savoir que 85 % des 22 millions de tonnes de céréales qui arrivent au port de Rouen sont acheminés par la route. Ce lieu symbolise parfaitement la politique de casse industrielle de l'outil ferroviaire menée depuis plus de dix ans à travers des projets de loi de libéralisation et d'ouverture à la concurrence. Ces politiques ont conduit à mettre sur les routes des milliers de camions supplémentaires, générant pollution, gaz à effet de serre

et usure des infrastructures routières. Pire, alors même que des entreprises souhaitent utiliser le transport ferroviaire pour leurs marchandises, elles n'obtiennent aucune réponse de la part de la SNCF censée mettre en œuvre son propre dispositif multilots, multitiens. Que penser alors du nouveau plan fret, qui repose essentiellement sur l'engagement des opérateurs privés et de collectivités déjà exsangues ? Quant à la loi Macron, avec la libéralisation du transport par autocar, elle fragilise encore un peu plus le rail. Cette situation constitue un exemple du décalage entre les déclarations d'intention et la réalité des politiques publiques. Les transports sont responsables de 14 % des émissions de gaz à effet de serre. Le transport ferroviaire est donc un des leviers majeurs pour atteindre les objectifs de la COP 21. » La duplicité du gouvernement est totale : d'un côté, il se jure que par des transports propres ; de l'autre, il poursuit le démantèlement du fret ferroviaire public au profit du transport routier privé. Et ce n'est pas un plan sorti d'une boîte à la dernière minute, doté de trente ridicules millions d'euros, qui va inverser la tendance. « Sur le plan budgétaire, l'Agence de financement des infrastructures de transport de France ne dispose pas de ressources supplémentaires pour assumer ce redressement, constate Marie-France Beaufilet. À voir l'état des voies et des sites de triage, on comprend qu'il faudra beaucoup plus que ces 30 millions d'euros annoncés par le gouvernement. » Et beaucoup plus, c'est apparemment incompatible avec l'austérité et la réduction coûte que coûte de la dépense publique, deux fondamentaux du pouvoir actuel.



Quand les parlementaires de la République ne sont pas les bienvenus à la SNCF

La direction de l'entreprise publique a, contre tous les usages, opposé un refus à une demande de visite formulée par les parlementaires du Front de gauche qui souhaitaient se rendre au vaste atelier d'entretien et de réparation de Sotteville-lès-Rouen. Peut-être craignait-elle que des représentants du peuple découvrent, là aussi avec stupéfaction, que ledit atelier servait maintenant au démantèlement des locomotives rendues inutilisées du fait de l'écroulement de l'activité fret ? La visite a néanmoins eu lieu, mais en extérieur. Heureusement que les cheminots sont plus accueillants que Guillaume Pepy !

Dans ces pages



Éric Bocquet

Une vision caricaturale de l'immigration

Sarkozy vantait les mérites de l'immigration « choisie », Hollande opte pour les « talents ». Dans les deux cas, une vision passéiste des flux migratoires.

« L'immigration est un atout pour la France ». Ces propos, signés Christian Favier, ont singulièrement dénoté dans l'hémicycle du Sénat à l'occasion, début octobre, de l'examen du projet de loi relatif au droit des étrangers. Avec ce texte, le gouvernement a souhaité officiellement limiter les passages en préfecture, augmenter l'attractivité de la France, mais uniquement pour les immigrés hautement qualifiés, et faciliter les renvois. Il a fixé pour cela des contingents annuels en définissant des catégories d'immigration, manière de faire le tri entre « bons » et « mauvais » immigrés. Autant de mesures qui ont un air de déjà vu. « Toutes les associations de défense du droit des étrangers en France, ainsi que le Défenseur des droits sont unanimes sur le projet de loi : il ne marque aucune réelle volonté de rupture avec les réformes précédentes », a souligné le sénateur du Val-de-Marne. Certes, il comporte quelques avancées comme l'affirmation du caractère subsidiaire du placement en rétention administrative et la réintroduction de la condition d'effectivité de l'accès à un traitement approprié dans le pays de renvoi, pour justifier le refus de délivrance d'un titre de séjour aux étrangers malades. Mais l'équilibre affiché du texte n'est, hélas, qu'une façade : l'immigration autorisée est maintenue dans une situation administrative précaire, qui empêche celles et ceux qu'elle concerne de trouver réellement leur place en France. Ainsi, alors que la mise en place d'un titre de séjour pluriannuel pouvait apparaître comme une mesure efficace pour sécuriser les parcours des étrangers en France, nous regrettons sa délivrance à géométrie variable et la complexification de la procédure. » Exemple de cette conception très restrictive : une interdiction de circulation sur le territoire français est instaurée pour les ressortissants de l'Union européenne visant implicitement



les Roms. Une première en Europe... Fidèle à ses habitudes, la droite sénatoriale ne s'est pas contentée de mesures qui n'ont pourtant pas grand-chose à envier à la politique d'immigration de Nicolas Sarkozy. Elle s'est appliquée à durcir encore le texte en restreignant notamment les conditions de délivrance du titre de séjour pluriannuel ou en accélérant les procédures d'éloignement, avec un droit de recours quasi impossible. « Le texte sur lequel nous devons nous prononcer n'a plus rien à voir avec le texte initial déjà bien critiquable : ne demeure qu'un catalogue de mesures hostiles aux étrangers », a estimé de ce fait Éliane Assassi, qui a plaidé pour un renversement de perspective : « Il ne s'agit pas ici de verser dans l'angélisme, mais de mettre en garde contre les idées toutes faites et les faux débats. En effet, depuis plus de trente ans, l'immigration est presque exclusivement considérée comme une menace ; de nombreux discours

martèlent que la fermeture des frontières et la répression sont la seule politique possible. Faut-il le rappeler, ce ne sont pas les immigrés qui sont responsables de la crise économique et du fléau du chômage ! Évidemment, les solidarités ne peuvent se cantonner au niveau national et l'ouverture des frontières de notre pays ne répondra pas aux maux de notre planète. Un nouvel ordre économique mondial doit être repensé. Ni le gouvernement actuel, ni l'opposition, ni, a fortiori, le Front national n'apportent d'ailleurs leur contribution à cette réflexion pourtant essentielle. Pour notre part, nous souhaitons prendre le contrepied des logiques étroites et des logiques de peur en essayant d'élever le débat, alors que la crise migratoire met en évidence la nécessité de combattre l'anarchie libérale. »

LE REGARD DE ÉRIC BOCQUET, sénateur du Nord.

Un budget 2016 sans surprise... malheureusement !

Quand Michel Sapin, ministre des Finances et des comptes publics, présente le projet de budget 2016 à la presse, c'était le 30 septembre dernier, il eut cette phrase terrible : « la surprise de ce budget 2016, c'est qu'il n'y a pas de surprise ! ». Voilà, le LA est donné d'emblée. Nous sommes donc dans la stricte continuité des budgets votés depuis 2013. 32,5 milliards de mesures d'allègement des cotisations en faveur des entreprises dont 18 milliards au titre du CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi), on constate que les marges des entreprises se redressent, mais les embauches « annoncées » ne sont pas au rendez-vous et la courbe du chômage continue de monter inexorablement. Les dotations aux collectivités continuent de diminuer, avec une nouvelle ponction de 3,6 milliards d'euros. Les effets sur l'investissement se sont déjà fait sentir en 2014, et en 2015, on peut craindre le pire pour 2016. Et ce n'est pas le milliard pour soutenir l'Investissement des communes et des intercommunalités qui suffira à compenser les pertes répétées sur la période 2015-2017. Le gouvernement fait grand battage autour

de l'annonce des 3 millions de contribuables qui bénéficieront l'an prochain d'une exonération complète de toute imposition. Annonce séduisante au premier abord, mais une mesure qui demande à être examinée avec la plus grande attention. En 2015, on constate que seuls 46 % des 36 millions de foyers fiscaux français payent l'impôt. Le débat, selon nous, ne doit pas être évacué de l'indispensable réforme fiscale globale, celle qui mettrait en place une véritable progressivité, qui ajouterait des tranches pour les revenus les plus élevés, qui rétablirait le seuil des 800 000 euros, au lieu des 1,3 million d'euros pour les personnes assujetties à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) qui ne rapporte que 5 milliards d'euros chaque année, alors qu'au mois de juillet, le magazine « Challenges » publiait, comme il le fait chaque année le palmarès des 500 plus grandes fortunes de France, avec des chiffres édifiants. De son côté, l'impôt sur le revenu ne représente plus que 20 % des recettes de l'État. Il y a toujours lieu de réformer la TVA, qui compte pour près de 50 % des recettes dans le budget de l'État, un impôt injuste,

puisqu'il s'applique indifféremment à l'allocataire du RSA et au contribuable aisé. Le gouvernement persiste dans ses choix de réduction de la dépense publique et ses allègements de cotisations aux entreprises. Au nom de ses « engagements européens », il se contente du retour volontaire des repentis « exilés fiscaux suisses », sans mener une bataille acharnée contre les stratégies d'optimisation fiscale des grandes entreprises. Ce budget ne pourra en l'état qu'aggraver les difficultés, la crise pour la majorité de nos concitoyens. Les sénatrices et sénateurs du groupe CRC, animés de ces préoccupations, vont engager la bataille budgétaire avec ces objectifs toujours pertinents de la justice fiscale et du progrès social.



Lors de l'examen par le Sénat de l'accord entre la France et la Russie conclu après la décision de ne pas effectuer la livraison de deux bâtiments Mistral, **Michelle Demessine** est revenue sur le fond de cette affaire, estimant que le Président de la République, en ne livrant pas ces navires de guerre, avait pris **une mauvaise décision** : « Il a avancé des critères contestables pour refuser cette livraison, et a cédé aux pressions de quelques pays membres de **l'Alliance atlantique** qui n'ont assurément pas la même conception que la France de la stabilité et de l'intangibilité des frontières en Europe ».

LA PROPOSITION DE LOI

Menaces sur les Trains Express Régionaux

C'est un beau succès des régions, mais les TER vont devoir faire face aux conséquences des réformes territoriales, à la baisse de dotations et de la concurrence des cars ouverte par la loi Macron.

Discrete, mais bien réelle, une triple menace pèse aujourd'hui sur l'avenir des transports régionaux ferroviaires. Premier danger : la baisse des dotations qui frappent l'ensemble des collectivités territoriales, et donc notamment les régions qui, depuis 2004, ont compétence en matière de transport régional. « Si l'on pouvait s'inquiéter, et à juste titre, du risque induit d'éclatement du service public national de transport et de l'unité de réseau ferroviaire, notent les élus du groupe CRC, l'expérience a montré que les régions ont assumé cette compétence de manière exemplaire en assurant un nouveau dynamisme aux Transports express régionaux. Ainsi, la fréquence n'a cessé d'être renforcée et les usagers ont été de plus en plus nombreux. » Une réussite qui demande fort logiquement des moyens. Deuxième danger : les réformes institutionnelles et territoriales. La loi NOTRe a créé 13 grandes régions métropolitaines et leur a confié la responsabilité du transport interurbain. « Cette loi a ainsi préparé la transition d'une république unitaire à une république fédéraliste qui mettra les territoires et les citoyens en concurrence, poursuivent les sénateurs communistes. Une telle situation ne peut que fragiliser l'organisation des Trains Express Régionaux sur le territoire national. Cette loi s'articule également avec le rapport Duron, remis à l'automne dernier, qui préconise de confier aux régions certaines lignes auparavant assumées par l'État en tant qu'autorité organisatrice des transports. Au fond, on assiste à une hyper-régionalisation de l'ensemble de l'offre de transport ferroviaire hors TGV qui laisse craindre une grande disparité territoriale et l'abandon d'un certain nombre de lignes. Elle menace l'idée même d'un service public sur le territoire national, alors même que le transport public de voyageurs par voie ferrée est un service, ce qui justifie d'ailleurs, jusqu'à aujourd'hui le monopole de la SNCF. » Troisième danger : la loi Macron (et oui, encore lui !)

En organisant l'ouverture à la concurrence de lignes d'autocar interurbaines régulières, elle porte un coup brutal à ces politiques. « Les régions vont ainsi être amenées à subir une concurrence directe et frontale des lignes de bus libéralisés, concurrence perverse puisqu'elles auront le choix de mettre en face soit une offre ferroviaire, soit une offre routière. Dans le contexte financier que l'on sait, il est fort à craindre que de nombreuses lignes de TER pourront être remplacées par des bus. L'équilibre de lignes ferroviaires dans lesquelles les régions ont beaucoup investi ces dernières années est donc clairement menacé. » Sans compter que la SNCF se concurrence elle-même, moins-disant social et environnemental à la clé, au travers de sa filiale de bus ! Comment dès lors faire face à ces dangers ? Comment garantir la pérennité et la qualité des transports régionaux ferroviaires ? C'est précisément l'objet d'une proposition de loi que le groupe CRC vient de déposer. La loi Macron ? Les sénateurs communistes proposent d'interdire de nouveau l'ouverture à la concurrence de ces lignes d'autobus. Le financement ? Même s'il doit rester national et relevant de l'Etat, il est possible de solliciter des ressources supplémentaires. La généralisation du Versement transport, une taxe acquittée par les entreprises uniquement en Ile-de-France et par les autorités organisatrices des transports urbains, permettrait de rapporter environ 850 millions d'euros. « Ainsi, la mise en place d'un versement transport régional permettrait de doter les régions d'une ressource propre, pérenne et dynamique, une ressource provenant du secteur économique, bénéficiaire du système des transports régionaux, qui contribuerait, aux côtés des dotations de l'État et des ressources de la billettique, à financer le fonctionnement et les investissements des transports régionaux de voyageurs, qu'ils soient ferroviaires ou routiers en fonction des particularités locales. » Face aux conséquences des réformes territoriales, les sénateurs du groupe CRC, qui les ont combattues, rappellent enfin la nécessité du maintien du monopole public de la SNCF, laquelle doit rester une entreprise intégrée et unique.

Dans ces pages



Michelle Demessine



Brigitte Gonthier-Maurin

Simplification mortelle pour le Code du travail

Trop complexe, trop lourd : notre bon vieux Code du travail aurait bien besoin d'un gros nettoyage... Tel est l'avis du gouvernement qui, s'appuyant sur le rapport Combrexelle, s'apprête à lancer cet hiver le chantier de la simplification. Ou plutôt de la régression et de la flexibilisation à outrance, redoutent les élus du groupe CRC. « Ce discours n'est pas nouveau, a expliqué Dominique Watrin lors d'une séance de questions d'actualité au gouvernement, le 17 septembre dernier. Il est celui de la droite et du patronat depuis quarante ans. La France serait malade de la rigidité de son Code du travail, ce qui expliquerait tous ses maux. Si le Code du travail est illisible, trop lourd, pourquoi ne pas le simplifier en assurant en premier lieu l'égalité de traitement entre salariés, quelles que soient la taille de l'entreprise ou la présence syndicale ? Dans un tel système, les accords de branches et d'entreprise ne pourraient qu'apporter du mieux-disant social. Mais vous voulez faire exactement l'inverse. Notre inquiétude est donc totale quant à ces annonces et au projet qui nous sera présenté. Le bruit de fond de cette campagne médiatique, c'est celui du MEDEF, qui sortira seul gagnant d'une telle réforme. Vos dénégations ne nous trompent pas et l'ensemble de l'action de votre gouvernement nous incite à ne pas vous croire. Vous êtes sensible aux voix des entrepreneurs, mais pourquoi n'entendez-vous pas ceux qui, à gauche, proposent une alternative au libéralisme ? » Réponse de Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement : les entreprises doivent pouvoir s'adapter aux évolutions de leur environnement, il faut donc leur redonner de la souplesse, dans l'intérêt même des salariés... Pas franchement rassurant ! Et vérification faite : le Code du travail compte 1 795 pages, quand celui du commerce est un beau bébé de 2 750 pages. Curieusement, Manuel Valls ne songe aucunement à le faire mincir.

SIX QUESTIONS À

Brigitte Gonthier-Maurin. *Sénatrice des Hauts-de-Seine, ancienne rapporteure de la commission d'enquête sénatoriale sur la réalité du détournement du Crédit Impôt Recherche.*

Pour lever le voile sur un scandale d'État

Pourquoi avez-vous décidé de rendre publiques les notes que vous avez prises durant cette commission d'enquête sénatoriale ?

Brigitte Gonthier-Maurin. Parce que je crois qu'il est nécessaire de répondre à l'exigence de transparence voulue par les Français. Après tout, c'est de leur argent qu'il s'agit. Alors que la dépense budgétaire directe est régulièrement soumise à contrôle et évaluation, il semble qu'il n'en soit pas de même pour la dépense fiscale, ces cadeaux qui se chiffrent en milliards d'euros et dont le CIR fait partie. Le sort réservé au rapport de cette commission d'enquête, créée à l'initiative de mon groupe, en témoigne. Rejeté par dix voix contre huit le 9 juin dernier, ce rapport ne sera jamais officiellement publié. J'estime que les citoyens de ce pays ont tout de même le droit de savoir comment est utilisé l'argent public. Je demeure convaincue qu'il est parfaitement légitime que le législateur procède à la vérification d'un dispositif censé faire progresser, de façon significative, l'investissement des entreprises privées en matière de Recherche et Développement, et avoir un impact sur l'emploi scientifique dans notre pays, s'agissant d'un dispositif qui mobilise près de 6 milliards d'euros d'argent public, en loi de finances 2015. Mon objectif était simplement de fournir une photographie à un instant « T » de l'efficacité du CIR.

A qui s'adresse ce document ?

Brigitte Gonthier-Maurin. D'une manière générale, il s'adresse à tous celles et ceux qui s'intéressent et de façon parfaitement légitime, à l'utilisation de la dépense publique, fruit des prélèvements acquittés par nos concitoyens. Plus spécifiquement, il s'adresse au monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, privé comme public. Nombre d'acteurs, chercheurs, enseignants-chercheurs, syndicalistes, salariés et même dirigeants d'entreprises, nous ont fait savoir leur intérêt pour un tel sujet pendant les travaux de la commission d'enquête et a fortiori leur déception de ne pas pouvoir disposer d'un tel document d'analyse.

Qu'est-ce qui vous choque le plus dans ce dossier du CIR ?

Brigitte Gonthier-Maurin. Précisément son incapacité, ou pour le moins son efficacité plus que limitée à atteindre son double objectif d'un entrainement significatif de l'investissement des entreprises privées dans la recherche et en faveur du développement de l'emploi scientifique, notamment du recrutement de jeunes docteurs.



Comment une telle situation, qui s'apparente selon vous à un scandale d'État, peut-elle perdurer ?

Brigitte Gonthier-Maurin. Elle perdure parce qu'une majorité du monde politique, institutionnel, économique est d'accord pour préserver l'octroi de cet avantage fiscal aux entreprises. Le dispositif s'apparente en réalité à une baisse de l'impôt sur les sociétés comme la Cour des comptes l'a d'ailleurs pointé en juillet 2013, notamment pour des grands groupes classés au CAC 40 qui de ce fait n'acquittent pas d'impôts en France et qui, bien que servant des dividendes conséquents à leurs actionnaires, font fi de l'investissement conséquent consenti par la nation. Le scandale est d'autant plus patent que parallèlement, la recherche publique est elle maintenue dans un état de sous-financement chronique et de précarité pour les personnels.

L'omerta qui pèse sur le CIR n'est-elle pas néanmoins en train de se fissurer ?

Brigitte Gonthier-Maurin. Si et c'était précisément un des objectifs poursuivis par le groupe CRC via cette commission d'enquête. Car au fil du travail, une autre problématique s'est fait jour. Celle du financement de l'activité des PME-TPE, qui en l'absence de financement accordé par les banques, utilisent l'outil fiscal pour financer leurs projets de développement. L'examen de la loi de finances 2016 va être l'occasion de poursuivre le débat. Et notre groupe a demandé et obtenu qu'un débat en séance publique au Sénat soit consacré au CIR. Il aura lieu le 16 novembre.

Faut-il abroger purement et simplement ce dispositif ou se contenter de le réaménager ?

Brigitte Gonthier-Maurin. Il est de mon point de vue urgent de s'interroger sur les conditions de mobilisation de la dépense publique. Pour quelle visée ? S'agit-il de faciliter toujours plus la fuite en avant dans la concurrence et l'optimisation fiscale, dégager des marges pour des actionnaires ou s'agit-il de répondre à un nouvel essor de la recherche, et dans tous les domaines,

pour répondre aux besoins d'un développement durable et harmonieux pour toutes et tous sur la planète ? Cela passe par du courage et une exigence : celle de l'octroi de nouveaux droits, à tous les échelons de la société, pour permettre davantage de transparence, d'intervention, de prise de décision plus collégiale pour s'émanciper des griffes des financiers de tous poils. Le CIR n'échappe pas à cette règle. Dispositif mal éva-

lué, peu contrôlé, car difficile à contrôler, peu ciblé en lien avec des priorités de reconquête industrielle, il est par nature « fraudulogène ». Et les grands groupes n'en ont en réalité pas ou très peu la nécessité. L'octroi du CIR, qui permet en fait d'abaisser le « coût » des chercheurs, n'est pas le seul élément intervenant dans le choix des entreprises de localiser ou non leur recherche en France. L'utilisation du dispositif par les PME-TPE est cependant à examiner avec plus de circonspection. Car, qu'on le veuille ou non le dispositif est utilisé par elles comme mode de financement. Les banques ne veulent pas en effet assurer les coûts du risque liés au financement d'une recherche et préfère laisser l'État s'en charger via cet outil fiscal.

Ces notes qui font oublier le rapport...

C'est entendu, même s'il en a le goût et l'odeur, le texte publié le 14 octobre par Brigitte Gonthier-Maurin sur le site du groupe CRC (groupe-crc.org) n'est pas le rapport censuré par le Sénat. En 225 pages, le lecteur en apprendra néanmoins sans doute autant que s'il avait tenu entre les mains l'objet honni. « Ce rapport était très attendu par les différents interlocuteurs qui ont été sollicités et nombre d'entre eux m'ont fait part de leur déception qu'il ne soit finalement pas publié, explique la sénatrice des Hauts-de-Seine en introduction. C'est pour ne pas laisser lettre morte ce travail que j'ai entrepris la rédaction de ce document construit à partir de mes notes personnelles prises tout au long de ces travaux, des auditions qui ont été réalisées et ont fait l'objet de comptes-rendus écrits publiés sur le site internet du Sénat, des nombreuses contributions postées et publiées sur l'espace participatif de la commission d'enquête et également consultables sur le site du Sénat, des rencontres qui ont nourri ma réflexion et des rapports et travaux déjà réalisés sur le CIR. »

ORDRE DU JOUR

► OCTOBRE

► 27

Charte européenne des langues régionales.

► NOVEMBRE

► 4

Justice du XXI^e siècle.

► 16

Débat sur le Crédit Impôts Recherche.

► 9

Financement de la Sécurité sociale pour 2016.



Le libéralisme ce fossoyeur de l'agriculture à taille humaine

FAUTE DE S'ATTAQUER AUX RACINES DU MAL, LES MESURES ANNONCÉES PAR LE GOUVERNEMENT NE METTRONT PAS UN TERME À L'INTERMINABLE CRISE AGRICOLE.



Michel Le Scouarnec, sénateur du Morbihan.

Jamais l'angoisse du lendemain n'a été si forte pour nos agriculteurs et les 800 000 emplois du secteur agricole. Leur combat est juste et légitime. Si nous ne sommes pas capables de défendre et de promouvoir ce secteur vital, alors notre Pays risque de connaître un avenir bien sombre. Lait, viande bovine, porc, trois secteurs essentiels gravement touchés qui pourraient engendrer une perte d'au moins 10 % d'éleveurs, soit plus de 20 000. Il faut les sauver d'urgence, l'État en a le devoir. En effet, des filières agricoles entières sont menacées, victimes de la dégradation rapide des prix d'achat des productions qui ne permettent pas aux agriculteurs de s'en sortir. La dérèglementation des relations commerciales entre producteurs, abatteurs et distributeurs, la consécration du principe de libre négociation des conditions générales de vente, a ruiné bon nombre de producteurs. Les grandes centrales concentrent désormais 93 % des achats. Jamais elles n'ont été aussi puissantes. Les Bigard, Cooperl, Lactalis, Savencia, Carrefour, Intermarché, Auchan, Leclerc peuvent être rassurés, ils pourront poursuivre leur politique de prix bas, l'État n'étant qu'un simple observateur, car aucune mesure d'encadrement des relations commerciales n'est prévue. Aucune mesure législative n'a été proposée. Cette situation de dépendance économique favorise les mauvaises pratiques, alors que l'urgence est de garantir un prix de vente rémunérateur pour l'ensemble des producteurs. Nous proposons d'encadrer les pouvoirs exorbitants et destructeurs des grands groupes. Nous demandons l'instauration d'un coefficient multiplicateur élargi à tous les produits agricoles périssables qui crée un lien direct entre le prix payé au producteur et le prix vendu au consommateur. Ainsi, les prix à la production sont protégés, une augmentation des marges des intermédiaires passe obligatoirement par une augmentation du prix d'achat au fournisseur. Mais ce n'est pas suffisant. Il faut des mécanismes de régulation permettant aux interprofessions de définir des prix minimums indicatifs pour chaque filière agricole, dans le cadre d'une conférence bisannuelle rassemblant les producteurs, les fournisseurs et

les distributeurs ainsi que l'ensemble des syndicats agricoles. Au Québec est appliqué un tel mécanisme garantissant une juste rémunération aux producteurs. En France, il est inscrit dans la loi pour les fruits et les légumes, mais il n'est jamais actionné. Commençons d'abord par utiliser tous nos leviers législatifs existants pour constituer un filet de sécurité pour une profession en détresse. La concentration des secteurs de la collecte, de la transformation et de la distribution place les petits et moyens paysans dans un rapport de subordination qui les élimine implacablement. Ceci est conforme à la logique de la politique européenne qui a abandonné les mécanismes de régulation pour laisser cours à la « concurrence libre et non faussée », moteur de la compétitivité qui tire tout vers le bas. Cette logique lamine les travailleurs de la terre et les territoires ruraux. Au fil des années, les outils de gestion de marchés ont été supprimés. Pire encore, en 2003, l'Europe invente l'idée la plus nocive qui soit, en instaurant le découplage des aides PAC. Ainsi l'Europe n'est plus en capacité de compenser avec justesse la volatilité des prix et des revenus. Le libéralisme effréné en cours engendre la course sans fin à l'agrandissement, à la compétitivité exacerbée entre États membres qui ouvre la voie au dumping social, à la main-d'œuvre bon marché et aux prix tirés vers le bas. Tout au long de l'été, le Gouvernement a multiplié les annonces de moyens chiffrés comme remède miracle. Pourtant, lors de la dernière loi de finances, nous avons dénoncé les coupes budgétaires qui relativisent les aides ponctuelles apportées aujourd'hui aux éleveurs. Il ne suffit pas de déclarer sa flamme aux agriculteurs. Certes mieux vaut 350 millions d'aides supplémentaires que rien, mais ce n'est pas ça qui va régler la crise de l'élevage. D'autant que depuis la première loi de finances du quinquennat (2013), le budget de l'agriculture aura perdu 756 M€ de crédits ! Il faut garder en mémoire que les programmes visant à agir sur l'offre de produits agricoles et agroalimentaires, en favorisant son adéquation avec le marché, étaient en baisse de 130 M€ ! De même le programme Gestion des crises et des aléas de la production : c'était moins 1 M€, quand on connaît la situation de certaines filières (fruits et légumes, lait notamment), cette baisse est une véritable provocation puisque l'action finance notamment le

Dans ces pages



Michel Le Scouarnec



Évelyne Didier

Un système économique qui met la planète en danger

Évelyne Didier, sénatrice de Meurthe-et-Moselle

Dans quelques semaines, la communauté internationale aura la responsabilité historique de trouver un accord universel à Paris permettant de lutter contre le dérèglement climatique en accélérant la transition vers des sociétés sobres en carbone. Aujourd'hui, le diagnostic est connu : au-delà de 2 °C supplémentaires, les conséquences pour la planète seront catastrophiques et ingérables. Événements climatiques extrêmes, pénurie d'eau et de nourriture engendreront conflits et migrations. Nous disons, et nous sommes nombreux à le dire, que le capitalisme, qui exploite les ressources et les hommes pour la satisfaction de 1 % des humains les plus fortunés de la planète, est la cause de tous les désordres constatés et notamment du dérèglement climatique. Pour Naomi Klein, journaliste altermondialiste, il existe une contradiction fondamentale entre l'espoir d'une économie soutenable et les Traités de commerce internationaux « conçus pour permettre aux multinationales de scanner la planète pour trouver la main-d'œuvre la moins chère et la plus disciplinée ». Les populations, les syndicats, les associations, les représentants institutionnels partagent le même avis : les dérèglements climatiques renforcent les inégalités et la pauvreté. Le défi est de réussir à rassembler tous ceux qui partagent cette analyse afin qu'ils pèsent davantage sur les décisions à prendre. Aujourd'hui, la question n'est pas : est-ce qu'un accord global est possible lors de la COP21, mais plutôt, comment nous mobilisons-nous pour faire réussir la COP21 ? Pierre Laurent a indiqué que « nous sommes sur tous les fronts des débats politiques et citoyens » en insistant sur l'importance « de la réappropriation citoyenne des enjeux scientifiques pour des prises de décisions démocratiques éclairées ». Par ailleurs, l'ONU vient d'adopter un programme ambitieux pour la planète en approuvant une feuille de route constituée de 17 objectifs (1) de développement durable, dont un pour la première fois spécifiquement dédié au climat, qui devront être mis en œuvre d'ici à 2030. Ce plan d'action vient remplacer les huit « objectifs du millénaire pour le développement » adoptés en 2000 ; et il a pour but de combattre la pauvreté, les inégalités et le dérègle-

ment climatique. Pour la première fois, comme le souligne le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, il s'agit là d'un ensemble d'objectifs planétaires que tous les pays ont acceptés et qui s'appliquent à chaque nation. Soyons bien clairs : l'objectif de réduction des gaz à effet de serre est indispensable. Mais tous les objectifs sont liés et les premiers d'entre eux sont l'élimination de la pauvreté et de la faim, l'accès à une bonne santé, à l'éducation... C'est le même combat. Concernant la France, le chef de l'État s'est engagé très récemment à augmenter de 2 milliards d'euros son niveau d'aide au développement, ce qui le porterait à 5 milliards d'euros. C'est un signal utile et attendu de la communauté internationale. Il reste à traduire cette annonce dans

un prochain projet de loi de finances, or il semblerait que le budget 2016 ne contienne aucun crédit destiné à concrétiser cette promesse. Nous devons donc rester vigilants en la matière. Dans la lutte contre le dérèglement climatique, la question de l'énergie est centrale. Production, mix énergétique, sobriété, engagement des collectivités, mobilisation des particuliers, tout doit être discuté. Mais tant que les entreprises d'extraction d'énergies fossiles, celles-là mêmes qui produisent des gaz à effet de serre, bénéficieront de subventions à hauteur de 4,74 mille milliards d'euros par an, 4740 milliards d'euros estimés pour 2015, et que nous n'utiliserons pas d'abord ces sommes colossales pour faire avancer la recherche pour d'autres énergies, alors nous n'y arriverons pas. Une étude a montré que 100 % de l'énergie nécessaire dans le monde pourrait être fournie par l'eau, le vent et le soleil dès 2030. Une fois de plus, nous devons réaffirmer que l'argent existe et que la richesse produite dans le monde est suffisante pour satisfaire aux besoins essentiels des peuples. Il faut juste revoir comment on utilise l'argent et comment on répartit les richesses. La COP21 n'est qu'une étape, mais c'est une étape cruciale pour atteindre l'objectif des 2 °C. Oui, l'humanité est confrontée à un formidable défi. Soyons des bâtisseurs de l'avenir.

(1) Consultez les 17 objectifs adoptés par l'ONU sur www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/

Fonds national de gestion des risques en agriculture (ex calamités agricoles) ainsi que l'aide au redressement des exploitations en difficultés. Alors que la plupart des filières connaissent des difficultés importantes, il est anormal que l'Etat ne conforte pas les leviers qui ont vocation à favoriser le redressement de certaines exploitations. Nous verrons assez rapidement ce que prévoit la loi de finances lors des prochains débats budgétaires et s'il y a une réelle volonté du gouvernement. Enfin, revenons sur le modèle de l'agroécologie défendu par le ministre. Nous lui rappelons qu'il faut le soustraire de manière raisonnable, pragmatique et efficace aux logiques purement marchandes, à commencer par le périmètre des négociations sur l'accord transatlantique de libre-échange, mais aussi sur l'accord France-Canada. Ensuite, il faut construire de nouvelles perspectives et des engagements dans la durée de la part de la grande distribution pour réinventer notre modèle agricole. Prenons l'exemple des restaurants scolaires et des cuisines centrales intercommunales dont les élus locaux ont la charge. Nous pourrions envisager des critères nouveaux pour favoriser l'alimentation bio, l'agriculture raisonnée et les circuits courts. Cela est un gage de la qualité des produits et évite toute la logistique du transport des denrées. Pourquoi acheter son poireau à un grossiste en Espagne alors que l'agriculteur de la commune voisine peine à vendre le sien ? La dernière révolution agricole était fondée sur le « forçage » de la production et n'intégrait pas les limites des ressources et permettait le gaspillage : excès d'engrais et d'irrigation, entre autres. La révolution actuelle doit changer complètement ces éléments. Beaucoup d'agriculteurs en sont conscients depuis longtemps, et il y a eu de nombreuses tentatives, dont certaines réussies, pour changer de logique afin de recourir aux propriétés de production de la nature elle-même. Il est difficile aujourd'hui d'encourager les Jeunes à s'installer et à investir sans aucune garantie en retour. Il n'y aura pas de développement durable et solidaire sans une orientation nouvelle construite avec l'ensemble des acteurs. Le Gouvernement français doit prendre ses responsabilités pour exiger des prix minimaux européens, rétablir les quotas et défendre un modèle agricole vertueux. C'est un changement de modèle qu'il faut opérer d'urgence avant qu'il ne soit trop tard. C'est pourquoi, le Groupe CRC croit en un nouveau modèle d'exploitation qui ne pourra s'effectuer sans respecter quatre conditions :

Favoriser l'installation et le renouvellement

Assurer un revenu aux exploitants en activité

Répondre aux enjeux alimentaires de la planète

Et enfin, affirmer la double performance économique et écologique.

Notre devoir est de protéger nos territoires et nos filières agricoles, tout en assurant un vrai développement durable et solidaire.



Finances locales

Moins de dotations publiques le mauvais choix pour le redressement du pays

Marie-France Beaufiles, maire de Saint-Pierre-des-Corps et sénatrice d'Indre-et-Loire.

Nous étions nombreux le 19 septembre dernier pour affirmer notre attachement à nos communes, aux services publics rendus aux habitants. Sans cette intervention au plus près d'eux, les plus abîmés par un chômage qui ne se résorbe pas seraient particulièrement fragilisés. C'est au quotidien que nous participons à la qualité de vie de nos concitoyens. De nombreux maires n'acceptent pas d'être stigmatisés, accusés d'être trop « dépensiers », alors qu'ils ne font que remplir le rôle qui leur a été donné par le suffrage universel, en tentant de respecter les engagements pris devant les citoyens. Les maires ne gaspillent pas. Ils présentent des budgets en équilibre, c'est une obligation légale. Notre démocratie est vraiment malade, malade d'un système qui privilégie une minorité au détriment de la grande majorité des habitants.

L'Humain doit être au centre de nos préoccupations, au centre de nos projets, au centre de notre action quotidienne. C'est ce que nous faisons chaque jour. Faudrait-il supprimer ces actions qui font la vie quotidienne de tous nos concitoyens ? C'est ce à quoi conduirait le projet de budget 2016, s'il restait en l'état. Le gouvernement nous dit que les collectivités doivent participer à la réduction du déficit public. Mais pourquoi retirer 11 milliards aux collectivités territoriales alors que leur intervention contribue à maintenir une dynamique économique sur leur territoire ? En 2006, la direction générale des collectivités considérait que les achats et les travaux qu'elles entreprennent maintenaient 800 000 emplois dans le secteur privé. La réduction de 3,67 milliards, en 2015, de la Dotation Globale de Fonctionnement a déjà des effets importants dans le secteur du BTP. Or, le gouvernement veut à nouveau imposer 3,67 milliards d'euros d'efforts supplémentaires. Déjà, de nombreuses communes ont réduit leurs moyens en person-



nel. Ce sont les services publics qui risquent d'être moins performants. Quant à la vie associative, alors qu'elle assure de multiples activités auprès des habitants, elle est fortement touchée par la diminution des subventions accordées par les collectivités. Quant au recours à l'impôt, il est limité et particulièrement dans les communes où le revenu des habitants est le plus faible, alors que ce sont ceux qui ont le plus besoin de services. Le redressement de l'équilibre budgétaire de l'État peut se faire autrement. Le Projet de loi de finances pour 2016 poursuit les aides aux entreprises : allègement de cotisations sociales, crédit d'impôt recherche, crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Toutes ont été créées en considérant qu'elles étaient nécessaires pour créer de l'emploi. Le bilan est particulièrement éloquent. Le chômage grandit, on approche les 6 millions de chômeurs. Avec le CICE à lui seul, ce sont 18 milliards d'euros qui seront versés dès 2016. Autant de recettes en moins dans le budget de l'État. Et l'on nous rabâche qu'il n'y aurait plus d'argent dans les caisses de l'État ! Les salaires n'ont pas, eux non plus, progressé, alors que leur augmentation aurait permis de relancer la consommation et créé les conditions de carnets de commandes plus fournis pour les entreprises. Car c'est bien à ce prix que les emplois seront créés. Ce choix de la réduction de la dépense publique est un mauvais choix pour le redressement du pays. Ponctionnons une partie de ces cadeaux fiscaux pour l'intérêt général et non pour des intérêts particuliers. Consacrons la au financement des collectivités territoriales. Comme nous l'avons présenté dans une proposition de loi que j'ai défendue en mars 2011, travaillons à ce que les entreprises participent de façon juste au financement de l'action publique. Soumis à une faible taxation, leurs actifs financiers, qui sont considérables, pourraient apporter une nouvelle ressource de plusieurs dizaines de milliards d'euros ali-

Ponctionnons une partie de ces cadeaux fiscaux pour l'intérêt général et non pour des intérêts particuliers.

mentant une véritable péréquation. Il y va de l'intérêt des habitants, de l'intérêt de ces mêmes entreprises qui retrouveraient ainsi des marges de manœuvre par la relance de l'économie. Dans mon département, l'entreprise Radial à Château-Renault, dont le patron n'est autre que le président du MEDEF, monsieur Gattaz, va se voir créditée de 6 millions d'euros sur ses impôts d'ici 2017. Alors qu'il n'a payé aucun impôt sur les sociétés en 2014, comme il me l'a précisé ; dans ma propre commune, Saint-Pierre-des-Corps, avec le choix du gouvernement, ce seront 3,5 millions de moins au titre de la baisse des dotations. Du rapport de la députée du Puy-de-Dôme Christine Pires-Beaune sur la réforme de la DGF, il reste le minimum vital pour toutes les communes, une dotation socle de 75,72 euros. Mais nous sommes loin de la prise en compte des remarques et réflexions faites par les associations

d'élus ou le Comité des Finances Locales. Ainsi, le revenu des habitants n'est aucunement présent, alors qu'il aide à percevoir les charges qui pèsent sur le territoire. Il en est de même de la révision du potentiel financier. Les 800 millions pour l'investissement, et non le milliard comme annoncé par le gouvernement, sont bien minces comparés aux 3,67 milliards ponctionnés sur nos dotations, et aux 41 milliards de cadeaux fiscaux aux entreprises qui, nous serine-t-on, devraient faire baisser le chômage. C'est bien là un véritable choix de société que ce gouvernement veut nous imposer, en aggravant les situations sociales, en précarisant l'emploi, en faisant exploser le Code du travail. Les communes, jusqu'alors, par les services rendus aux habitants, ont permis de limiter les conséquences néfastes des politiques menées. Aujourd'hui par ces mesures financières drastiques, le gouvernement met en péril les capacités financières de nos communes et l'existence même de nos services publics. En baissant la DGF de près de 10 % par rapport à 2015 à 33,9 milliards, nos communes vont connaître de graves difficultés. Les maires n'ont pas été entendus, et comme l'a rappelé André Laignel : « Ce budget est dans le droit fil des années précédentes et concourt, à son tour, à l'affaiblissement des collectivités locales et en particulier du bloc communal ».

Dans ces pages



Marie-France Beaufiles



Jean-Pierre Bosino



Christian Favier

De grandes régions très loin des citoyens

Christian Favier, sénateur et président du Conseil départemental du Val-de-Marne.

Après les différentes réformes territoriales adoptées ces derniers mois, voici donc venu le temps des grandes régions. Pour mémoire, la France métropolitaine, avant la réforme de décembre 2014, comptait 21 régions et la collectivité territoriale de Corse. Parmi ces 22 collectivités, seules 6 régions n'ont pas été modifiées ; les 15 autres ont donc été regroupées en 7 nouvelles entités régionales. Au terme de cette réforme, il y aura dorénavant 12 régions métropolitaines et une collectivité territoriale corse, qui bientôt fusionnera avec ses deux départements pour ne former qu'une seule collectivité. Cette réforme, que nous avons combattue, a été défendue au nom de plusieurs critères qui tous sont aujourd'hui plus ou moins remis en cause.

■ **Un très grave recul de la coopération entre collectivités est à craindre.**

Premier argument avancé, la réduction du fameux « mille-feuille ». Mais celui-ci n'est qu'en trompe-l'œil puisque sur chaque territoire le nombre de strates ne bouge pas. Le deuxième argument portait sur les économies substantielles que cette réforme engendrerait. Aujourd'hui, tous les analystes financiers pensent au contraire que cette réforme va entraîner des surcoûts, au moins pendant cinq ans. Le troisième argument était celui de la puissance de ces nouvelles régions, puisée dans leur taille, pour leur permettre de rivaliser avec leurs homologues européennes. C'est oublier plusieurs arguments contraires. Le premier est simple. Ce n'est pas la taille qui détermine la puissance, ainsi la région Ile-de-France est, hormis la

Corse, la plus petite en taille et est pourtant la plus riche en Europe. Quant au comparatif avec des régions européennes, un détail a été oublié. Ces fameuses grandes régions, servant « d'étalon or » à cette réforme, sont inscrites dans des États fédéraux et disposent donc de toutes autres compétences. Alors, non vraiment ce n'est pas leur taille qui fera leur richesse et leur dynamisme. Tout dépend, en fait, des objectifs que l'on assigne à ces collectivités territoriales, des compétences et des moyens qu'on leur attribue. Ce sont ces éléments qui auraient dû déterminer les territoires adéquats à leur mise en œuvre. Avec les lois Maptam et NOTRe, par-delà les périmètres territoriaux, c'est la répartition des compétences entre collectivités qui a été modifiée. Ainsi, ces nouvelles grandes régions deviennent le chef de file de nombreuses compétences, au détriment des départements, mais perdent la compétence générale qui leur permettait d'intervenir pour défendre les intérêts de leur territoire. Leurs compétences deviennent strictement encadrées. Elles ne pourront plus cofinancer des investissements et des actions en dehors de leurs compétences obligatoires. Un très grave recul de la coopération entre collectivités est à craindre. Dans le même temps, leurs présidents dirigent les Conférences Territoriales de l'Action Publique pour organiser la mise en œuvre de divers plans d'action locaux et régionaux. On n'est alors pas loin d'une tutelle. Par ailleurs, les régions demeurent compétentes en matière de lycées et de formation professionnelle. Elles voient leur intervention en matière d'emploi reconnue et en matière de transports étendue, en particulier avec les transports scolaires. C'est dire combien la région va être en première ligne de nombreuses politiques publiques de proximité. Aussi, l'étendue de leur territoire pose problème, car elle va éloigner les citoyens

et les divers intervenants concernés par ces actions. De plus, ces nouvelles compétences sont en contradiction avec la faiblesse de leurs ressources budgétaires et leur faible autonomie fiscale. Dans le même temps, les régions deviendront les seules collectivités pouvant aider les entreprises en s'appuyant sur un schéma de développement économique et assureront la mise en place d'un schéma d'aménagement et de développement durable. Ils devront être validés par le Préfet. Ainsi, les régions disposeront d'un pouvoir stratégique de développement, mais sous tutelle de l'État. Enfin, derrière cet ensemble de réformes s'en cache une autre, dont les parlementaires n'ont eu à débattre, et qui selon certains analystes est au moins aussi importante. Il s'agit de la réforme de l'État, de son administration territorialisée, qui va concerner 10 000 agents publics. C'est donc dans ce contexte que vont se mettre en place les nouveaux conseils régionaux. Dans les nouvelles régions, il faudra d'abord relever le défi de l'harmonisation des politiques publiques, du regroupement et de la relocalisation des services, de la mobilité contrainte des personnels. Partout, à partir de cette nouvelle organisation régionale que nous désapprouvons, les futurs élus régionaux devront s'appuyer sur les pouvoirs dont ils se saisiront pour lutter efficacement contre les politiques d'austérité. Il s'agira pour eux d'agir afin de renforcer la coopération avec l'ensemble des collectivités de ces nouveaux territoires, d'ouvrir de nouvelles dynamiques de développement économique, écologique et social, d'intervenir pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des populations qui y vivent. Pour mettre en œuvre ces nouvelles actions, ils devront s'appuyer résolument sur de nouveaux outils de proximité et sur de nouvelles pratiques démocratiques pour associer les citoyens aux décisions qui les concernent, pour faire entendre leur voix. Un vaste chantier s'ouvre. À nous d'en relever tous les défis.

et les divers intervenants concernés par ces actions. De plus, ces nouvelles compétences sont en contradiction avec la faiblesse de leurs ressources budgétaires et leur faible autonomie fiscale. Dans le même temps, les régions deviendront les seules collectivités pouvant aider les entreprises en s'appuyant sur un schéma de développement économique et assureront la mise en place d'un schéma d'aménagement et de développement durable. Ils devront être validés par le Préfet. Ainsi, les régions disposeront d'un pouvoir stratégique de développement, mais sous tutelle de l'État. Enfin, derrière cet ensemble de réformes s'en cache une autre, dont les parlementaires n'ont eu à débattre, et qui selon certains analystes est au moins aussi importante. Il s'agit de la réforme de l'État, de son administration territorialisée, qui va concerner 10 000 agents publics. C'est donc dans ce contexte que vont se mettre en place les nouveaux conseils régionaux. Dans les nouvelles régions, il faudra d'abord relever le défi de l'harmonisation des politiques publiques, du regroupement et de la relocalisation des services, de la mobilité contrainte des personnels. Partout, à partir de cette nouvelle organisation régionale que nous désapprouvons, les futurs élus régionaux devront s'appuyer sur les pouvoirs dont ils se saisiront pour lutter efficacement contre les politiques d'austérité. Il s'agira pour eux d'agir afin de renforcer la coopération avec l'ensemble des collectivités de ces nouveaux territoires, d'ouvrir de nouvelles dynamiques de développement économique, écologique et social, d'intervenir pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des populations qui y vivent. Pour mettre en œuvre ces nouvelles actions, ils devront s'appuyer résolument sur de nouveaux outils de proximité et sur de nouvelles pratiques démocratiques pour associer les citoyens aux décisions qui les concernent, pour faire entendre leur voix. Un vaste chantier s'ouvre. À nous d'en relever tous les défis.

Relancer l'investissement public local, une urgence

Jean-Pierre Bosino, sénateur de l'Oise et maire de Montataire.

Les collectivités locales sont, à nouveau, victimes des obsessions bruxelloises et gouvernementales de réductions des dépenses publiques, mises en application dans le projet de loi de finances 2016. La baisse des dotations à destination des communes, départements, régions est de 3,5 milliards d'euros pour la seule année 2016, 11 milliards au total entre 2014 et 2017 et 28 milliards cumulés.

Comme les élus communistes au Sénat, à l'Assemblée nationale et dans les assemblées locales n'ont cessé de le rappeler, et contrairement à ce que conteste le gouvernement, les conséquences sont bel et bien désastreuses. Ce désengagement de l'État vis-à-vis des collectivités territoriales impacte le fonctionnement des services, mais aussi très fortement l'investissement public local, qui représente 70 % de l'investissement public en France. Pour la deuxième année consécutive, cet investissement est en baisse : -8,6 % pour 2014 et -7,3 % pour 2015. En 2015, 10 milliards d'euros de moins ont été investis par rapport à 2013. Amputer

les dotations de l'État aux collectivités, c'est détruire leur capacité d'autofinancement et donc leur capacité à investir. Or l'investissement, et à plus forte mesure l'investissement public, est un levier pour la croissance et pour l'emploi. Il assure aussi la solidarité sur le territoire face aux politiques d'austérité et à la hausse de la précarité qui touche de plus en plus la population. Le gouvernement prétend soutenir l'investissement public local en déclin dans le PLF 2016 par l'élargissement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments publics, des « enveloppes » promises en fonction des spécificités territoriales (zones tendues, zones rurales). Des aides sont promises aux collectivités qui investissent, mais comment investir lorsque, à cause de la baisse de dotations et pour respecter l'obligation d'équilibre budgétaire, les dépenses de fonctionnement monopolisent 70 %, en moyenne, des budgets ? Les mesures proposées ne sont que des gouttes d'eau comparées au raz-de-marée provoqué par la baisse des dotations. Une

goutte d'eau également face 20 milliards d'euros débloqués pour les entreprises par le biais du CICE. Pourtant, les entreprises ne sont pas non plus épargnées par la baisse de l'investissement public local. Des PME-TPE ne survivront pas à ce traitement de choc réduisant encore la concurrence avec de grands groupes qui vont ensuite imposer leur prix. Ces petites entreprises implantées localement qui créent de la richesse et de l'emploi non quantifié sur les marchés boursiers sont victimes de cet investissement amoindri. Moins d'investissements signifie moins d'appels d'offres et donc moins de travail. En 2014, 8000 emplois ont été détruits dans le BTP. Nous défendons la nécessité d'une relance de l'investissement public local d'envergure. Investir pour les collectivités locales, c'est pouvoir lutter contre l'austérité en créant des infrastructures publiques, soutenir les entreprises locales et donc créer de l'emploi.



Les parlementaires du Front de gauche demandent la suppression du mot « race » de notre législation. Il suffit pour cela que le gouvernement inscrive enfin à l'ordre du jour du Sénat une proposition de loi déjà votée par l'Assemblée nationale à l'initiative des députés communistes, il y a plus de deux ans.

Pour en finir juridiquement avec une aberration

Dénué depuis longtemps du moindre fondement scientifique, mais trop souvent utilisé pour distiller le poison de la xénophobie et de la discrimination, le mot « race » doit-il disparaître de notre législation, où chose étrange, il figure encore ? Évidemment oui, proposent les parlementaires du Front de gauche, alors que les odieux propos de Nadine Morano, « la France, pays de race blanche » ont de nouveau focalisé l'attention sur ce débat. Il y a plus de deux ans déjà, une proposition de loi co-écrite par les députés Front de gauche et les députés martiniquais, réunionnais et guyanais composant le groupe GDR, a proposé cette suppression. Une proposition de loi adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en mai 2013, mais qui depuis est restée au fond d'un tiroir. Le gouvernement, qui a pourtant tout pouvoir en la matière, n'a jusqu'à présent en effet pas cru bon de mettre le texte à l'ordre du jour du Sénat, afin que celui-ci soit adopté définitivement. « Notre groupe, déplorent les députés du Front de gauche, regrette que les responsables de tous bords s'en tiennent aux postures et autres incantations déclaratoires. Pour notre part, nous n'hésitons pas à nous attaquer au

fond du problème en mettant en cause la persistance de la notion de race dans notre législation. L'adoption définitive de cette proposition de loi, même si elle ne permettra pas d'éradiquer le racisme, est une première étape indispensable, pour en finir avec la notion de race et la diffusion de l'idéologie raciste. Sur le terrain de la lutte contre le racisme et l'obscurantisme, il est du devoir et de la responsabilité du gouvernement de mettre cette proposition de loi à l'ordre du jour au Sénat pour son adoption définitive. Comme leurs collègues de l'Assemblée nationale, les élus du groupe CRC demandent au gouvernement d'inscrire le texte au plus vite à l'ordre du jour de la Haute assemblée. Et rappellent à l'appui de leur demande les écrits du généticien Albert Jacquard : « *Compte tenu des implications biologiques que tant d'écrits, de doctrines et de politiques ont accrochées, de façon indélébile, au mot "race", ne serait-il pas prudent de l'éliminer, comme on le fait d'un outil inutile et dangereux ?* ». Écrits que l'on peut rapprocher de ceux de François Jacob, biologiste et prix Nobel, expliquant que « *la distance biologique entre deux personnes d'un même groupe, d'un même village, est si grande qu'elle rend insignifiante la distance entre les moyennes de deux groupes, ce qui enlève tout contenu au concept de race* ». Dans un courrier officiel adressé à Manuel Valls, Éliane Assassi, la présidente du groupe Communiste, Républicain et Citoyen, estime que « *l'actualité, les dérapages verbaux,*



trop fréquents, porteurs de xénophobie et de racisme, exigent une réponse claire de la République, de son Parlement. Cela fait maintenant plus de deux ans que cette importante proposition de loi est en attente d'inscription, par votre gouvernement, à l'ordre du jour sénatorial. L'heure est venue de passer aux actes. » Comme le rappelle l'exposé des motifs de la proposition de loi, c'est la législation antisémite de Vichy qui a fait de la race une catégorie juridique explicite. À l'époque, le législateur, dans les tristement célèbres lois du 3 octobre 1940 et du 2 juin 1941, érige des règles vexatoires et

discriminatoires en raison de l'appartenance à la « race » juive. À partir de 1945, un grand nombre de textes sont heureusement venus proscrire les discriminations fondées sur cette notion, saine réaction contre le nazisme et le régime de Vichy. Mais le terme est resté dans la loi et, avec lui, la catégorie juridique. Dès le 13 mars 2003, l'Assemblée nationale débat pour la première fois d'une proposition de loi, déposée déjà par les députés du groupe communiste, demandant cette suppression. Elle est rejetée en raison de l'opposition des députés de la majorité de droite, lesquels, tout en prétendant être d'accord sur la philosophie et sur la finalité pédagogique du texte, arguent des difficultés juridiques de mise en œuvre des dispositions pour justifier leur opposition. Les esprits évoluant, il semble aujourd'hui que les conditions soient réunies pour une telle suppression. Resterait alors à modifier, car le mot y figure également, par le biais cette fois d'une révision constitutionnelle, l'article 1^{er} de la Constitution de 1958 et le préambule de la Constitution de 1946. Christiane Taubira s'est engagée, devant l'Assemblée nationale, à ce que le gouvernement inscrive le texte au Sénat. Mais pour l'instant, ce n'est toujours pas fait.

Dans ces pages



Pierre Laurent



Patrick Abate

DIRECT DU GAUCHE

Il ne fait toujours pas être bon un lanceur d'alerte, particulièrement lorsqu'on s'attaque à la face obscure du capitalisme financier. Antoine Deltour en fait la douloureuse expérience. L'homme s'apprête à être jugé par la justice luxembourgeoise, laquelle a retenu contre lui pas moins de cinq chefs d'inculpation. Son crime ? Être l'un de ceux qui ont permis que le scandale « LuxLeaks » éclate. Cet ancien employé du cabinet d'audit PricewaterhouseCoopers a découvert, avec d'autres, un ensemble de documents liés aux « tax rulings », ces accords fiscaux entre le Luxembourg et 300 multinationales permettant à ces dernières de minimiser leurs impôts à l'aide de filiales et qui s'apparente à un système d'évasion fiscale institutionnalisé, avec la complicité de l'administration luxembourgeoise. « *Monsieur Deltour, en divulguant ces informations, a ainsi agi dans le sens de l'intérêt public, et de manière entièrement désintéressée, estime Annie David dans un courrier adressé au commissaire européen Pierre Moscovici. Il a voulu mettre en lumière des pratiques contre lesquelles nous nous efforçons de lutter. Pourtant, il risque désormais la prison, et une forte amende. Il m'a semblé être de mon devoir, en tant que sénatrice et citoyenne européenne, de vous alerter quant à cette situation. Il me semble en effet qu'il est de votre ressort, alors que vous avez pour mission de construire une Europe plus transparente et plus juste, d'agir afin que M. Deltour ne soit pas condamné, mais plutôt reconnu et protégé pour son rôle de lanceur d'alerte.* » Pas sûr que l'ancien ministre socialiste des Finances soit sensible à cette demande, lui qui travaille main dans la main avec Jean-Claude Juncker, ce grand défenseur du libéralisme, actuel président de la Commission européenne, ancien premier ministre du Luxembourg au moment des faits et dont le nom revient régulièrement dans cette affaire.

Décernée
à Alain Vidalies,

le secrétaire d'État
aux Transports, qui estime que,
à Air France, « la seule issue
envisageable est la sanction
pénale » pour les arracheurs
de chemises. Bien vu de la part
d'un ancien avocat spécialisé
dans le droit du travail et qui
s'était fait une spécialité
de défendre les droit des salariés.
Mais ça, c'était avant !

La
médaille
du Palais

Un devoir d'humanité

Offrir l'asile aux êtres humains victimes de guerre ou de persécution est une tradition républicaine fondée sur un humanisme ancien. C'est aussi une obligation reconnue par le droit international.

Entre l'émotion, légitime, suscitée par des images terribles de mort, de familles ballotées par les flots et le déracinement, et les tentations de rejets alimentées par les discours de stigmatisation et de peur, il est sans doute nécessaire de rappeler un certain nombre de réalités à propos des « réfugiés ». Ce qu'a fait Éliane Assassi, lors d'une déclaration du gouvernement, suivie d'un débat, organisée au Sénat le 16 septembre 2015. Et d'abord, pourquoi cette situation ? « Les guerres civiles, l'effondrement d'États, la barbarie née de vingt ou trente années de conflits, ont provoqué une crise humanitaire sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale, a rappelé la présidente du groupe CRC. Après l'Afghanistan dévasté par la vengeance aveugle menée au nom de la guerre de civilisation par Georges W. Bush ; après l'Irak détruit par une guerre fondée sur une tromperie aux conséquences meurtrières ; après la Libye et la liquidation du dictateur Kadhafi, sans réflexion aucune sur les conséquences désastreuses de cet acte, c'est aujourd'hui le tour de la Syrie, où les errements diplomatiques et les choix stratégiques hasardeux placent Daech, surgi du borbier irakien, en position de prendre

le pouvoir aux portes de la Méditerranée. Il n'est pas possible de débattre de la situation créée par l'afflux massif de réfugiés sans évoquer la lourde responsabilité des puissances occidentales dans l'évolution de cette partie du monde. » Autre fait incontournable, que personne ne devrait oublier : accueillir ces réfugiés relève du devoir d'humanité, un choix fidèle à la longue tradition qui fait de la France une terre d'asile et à l'humanisme qui forge la République. Dans son Traité sur la tolérance, Voltaire le dit déjà : « Puissent tous les hommes se souvenir qu'ils sont frères ». Dès 1793, l'idée figure dans l'article 120 de la Constitution : « Le peuple français donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté ». Les Constitutions de 1946 et de 1958 ont perpétué cette grande tradition démocratique, qui a largement débordé hors des frontières. Aujourd'hui, l'asile et l'accueil des réfugiés sont des exigences du droit international. L'article 14 de la convention du 28 juillet 1951, plus connue sous le nom de convention de Genève, est clair : « Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de béné-

ficier de l'asile en d'autres pays ». « Avec un peu de recul, les choses deviennent évidentes, a souligné Eliane Assassi : ces réfugiés sont les sœurs et les frères des réfugiés espagnols d'hier, des juifs fuyant les pogroms et la barbarie nazie. Ils sont les sœurs et les frères de ces peuples persécutés, martyrs, qui depuis la nuit des temps fuient la guerre. La question ne doit donc pas se poser. Il faut les accueillir, sans critère de sélection. C'est notre devoir : le devoir de l'Europe, mais aussi du monde – car il ne faut pas exonérer les États d'Amérique du Nord, ou encore les pays du Golfe, d'un devoir d'asile qu'ils assument bien faiblement au regard de leurs grandes responsabilités dans l'état actuel du monde, et tout particulièrement de ces régions meurtrières. » Et non, la France n'est pas menacée d'invasion ! « L'élan de notre pays n'est pas celui qu'il devrait être. Accueillir 24 000 réfugiés en deux ans est bien insuffisant, d'autant que la France est déjà bien en deçà de la moyenne européenne pour l'accueil des demandeurs d'asile. Nous devons faire plus, car nous pouvons faire plus. Notre pays, qui est la patrie des droits de l'homme, est aussi la cinquième puissance la plus riche du monde ! Ce manque d'élan permet en outre au Front national de diffuser son discours de haine, qui sème le doute dans les esprits d'un certain nombre de nos concitoyens. Prétendant que la France ne peut accueillir de réfugiés parce qu'elle "n'en aurait pas les moyens", ce parti joue la concurrence entre démunis, entre réfugiés et citoyens français, en usant de raccourcis biaisés, de propagande et d'intoxication, et en proférant les inepties les plus énormes pour tenter de tirer profit de cette situation dramatique. Cette crise met au contraire en évidence la nécessité de combattre l'anarchie libérale. La mondialisation financière, c'est en réalité la mise en concurrence des peuples et des individus ; et, in fine, c'est la guerre. »

Une intervention militaire, et après ?

La veille, le Sénat a débattu, sans se prononcer par un vote, de l'engagement des forces aériennes au-dessus du territoire syrien, après le revirement de François Hollande et sa décision d'autoriser des vols d'observation, puis des bombardements. Une erreur de plus a jugé Pierre Laurent. « Une nouvelle fois, notre pays risque de faire fausse route s'il continue à considérer que l'intervention militaire devrait précéder tout règlement politique, a prévenu le sénateur de Paris. Si action militaire il devait y avoir, elle devrait s'inscrire dès le départ sous mandat de l'ONU, en concertation avec toutes les puissances impliquées, en vue de rechercher un plan de paix aux objectifs clairs, débarrassé des visées prédatrices des grandes puissances internationales et régionales, à savoir la reconstruction de la Syrie dans son intégrité territoriale. Or, nous estimons que rien de cela n'est fait sérieusement par la France. Le règlement politique auquel la France doit travailler sans relâche doit porter non pas sur le partage futur des zones d'influence, mais sur la reconstruction nationale et démocratique de la Syrie, dans le respect de son intégrité territoriale. La France, au fond, doit renverser ses priorités, retrouver sa liberté d'initiative et de parole, et conditionner son engagement militaire à la construction d'un règlement politique dans un cadre multilatéral, sous l'égide de l'ONU. Sinon, elle ne fera qu'alimenter les désastres en cours, les logiques de puissance génératrices des déséquilibres mondiaux et les forces obscurantistes qui cherchent la confrontation et la guerre. »

Quand la droite veut caporaliser l'école

Les propositions de cette commission sont « au mieux inefficaces, au pire particulièrement contre-productives et dangereuses ». L'analyse est signée Patrick Abate et produite à l'occasion d'un débat, organisé au Sénat le 12 octobre dernier, à propos des conclusions de la commission d'enquête sur le fonctionnement du service public de l'éducation. Après les incidents, en janvier dernier, pendant la minute de silence organisée dans toutes les écoles de France en solidarité aux victimes des attentats de Charlie Hebdo, la droite sénatoriale s'est empressée de créer une commission d'enquête pour « mieux cerner l'ampleur du phénomène et les problèmes de fond qu'ont révélés ces incidents ». Au terme de cinq mois de travail, elle fait « le diagnostic d'un profond malaise de l'École, d'une perte des repères républicains et, chez beaucoup d'élèves, d'un inquiétant délitement du sentiment d'appartenance à la nation » et propose vingt mesures qui relèvent pour la plupart d'une forme de caporalisation à l'ancienne : port obligatoire d'une tenue d'établissement ; modulation des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire ; création d'établissements spécialisés pour les élèves les plus perturbateurs ; renforcement de l'autonomie des chefs d'établissement ; pacte de bonne conduite

proposé aux enseignants... Des remèdes populistes qui n'apportent aucune solution aux difficultés, bien réelles, de l'école. « La République doit s'imposer de soi et ne pas être imposée de la manière la plus brutale qui soit, a développé le sénateur de Moselle, membre de la commission pour le groupe CRC. Intégrée dans la société et institution symbolique, l'École doit être en première ligne. Or, les attaques des gouvernements successifs ont mis à mal l'idéal républicain de l'école : suppression puis réinstauration insuffisante de la formation des enseignants, concurrences larvées entre les établissements, réduction des personnels et des moyens de fonctionnement... L'ensemble de ces mesures a terni l'image d'une école émancipatrice, capable de réduire les inégalités entre les enfants et permettant l'intégration de tous les écoliers dans notre société. Aujourd'hui, l'École souffre d'une double dynamique à la fois dramatique et dangereuse : la tentation de gommer les différences tout en maintenant les inégalités là où elles sont. À ce titre, et pour ne prendre qu'un exemple, il est au mieux naïf, au pire totalement démagogique de penser que l'imposition d'un uniforme à tous les écoliers permettra à ces derniers d'être tous égaux ! Pire, en voulant mettre des œillères sur les inégalités plutôt que les combattre, on prend le risque de renfermer sur eux-mêmes

des groupes d'enfants proches. À l'heure où la reproduction sociale est toujours aussi prégnante dans notre société, il aurait été plus intéressant pour cette commission de s'intéresser aux raisons pour lesquelles certains jeunes se sentent coupés de la République, plutôt que d'imposer un modèle hérité de la IIIe République ! » Mauvaises réponses, mais vrai débat : la minute de silence est-elle encore une forme pertinente dans ces circonstances ? « L'enjeu n'est pas pour nous de minimiser la gravité de ce que nous commémorons, mais plutôt de se servir de ce terreau pour rendre hommage, a estimé sur ce point Patrick Abate. Et le meilleur moyen de le faire est de permettre le dialogue autour des événements, ainsi qu'un raisonnement et une prise de conscience collective. Serions-nous ici aujourd'hui, si au lieu d'une minute de silence, avait été organisés et préparés des temps de discussion dans les établissements scolaires ? Je ne le pense pas, et je suis certain que plus d'un perturbateur aurait saisi l'importance du moment. Comprendre les tenants et les aboutissants d'une tragédie est le meilleur moyen d'en saisir la portée. Or, la pratique mémorielle, actuellement, ne répond pas à cette exigence, mais verse bien trop souvent dans le pathos. »



Impressions d'élue

Une politique d'accueil digne de nos valeurs

Il aura fallu l'image de l'horrible mort d'un petit garçon, réfugié syrien, sur une plage de Turquie, symbole du drame des milliers de réfugiés qui fuient les atrocités de la guerre, la détresse et la misère pour que l'Europe frémissse. Liées aux zones de tensions et de conflits dans le monde, les migrations de population qui convergent vers l'Europe sont notamment en provenance du Moyen-Orient et de la Corne de l'Afrique. Elles sont le résultat de la souffrance des peuples et des politiques privilégiant la guerre à des processus de paix. Après la bataille des quotas pour accueillir les réfugiés syriens, irakiens et Erythréens, l'Europe a conclu un accord de répartition de 120 000 migrants d'ici à 2017. Accord qui ne tient pas compte des chiffres de l'OCDE indiquant qu'un million de demandes d'asile pourraient être déposées cette année. Pour ces réfugiés qui fuient la guerre une priorité est donnée aux Syriens, Irakiens et Erythréens. Un tri qui n'est pas acceptable. Il y a quelques jours, le Président de la République a annoncé l'accueil de 30 000 personnes réfugiées en provenance des zones de guerre, mais au détriment de l'immigration dite économique, la politique d'expulsion va s'amplifier encore. La France, comme les pays d'Europe, doit respecter les conventions de Genève sur les réfugiés tout en transmettant les valeurs et le fonctionnement de la République, l'égalité des droits, la laïcité. Le droit d'asile, droit fondamental de notre pays, doit voir ses moyens renforcés par l'État au-delà de l'année 2016. Le Gouvernement a entrepris d'augmenter le nombre de places dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile, qui sont le plus souvent gérés par des opérateurs spécialisés et disposent de peu de moyens. Outre cette augmentation indispensable, nous devons nous assurer que des moyens pour l'insertion sociale, en matière de formation linguistique et civique soient bien pris en charge par l'Etat, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Pour pallier à ce manque, nous ne partons pas de rien, des initiatives locales existent : je prends l'exemple de mon département, à Lamballe dans les Côtes-d'Armor, des ateliers de Français pour les étrangers sont organisés et fonctionnent bien depuis 2003, sous la responsabilité de la ville, avec des bénévoles. Les écoles ont toujours mis un point d'honneur à accueillir les enfants réfugiés avec beaucoup d'humanité. Un travail collectif, entre les services sociaux de la mairie, le Secours populaire et les Restaurants du cœur, facilite le quotidien des réfugiés. Je salue cette mobilisation citoyenne et associative qui a permis que se fracture le mur d'égoïsme. Des propositions solidaires individuelles, la création de réseaux de citoyens s'organisent pour aider à l'insertion des familles réfugiées. Ce travail doit être fait en collaboration avec les collectivités locales et non en lieu et place de ces collectivités.

Christine Prunaud, sénatrice des Côtes-d'Armor.



IL FAUT SAUVER ALI AL-NIMR

C'est le message envoyé à Laurent Fabius par Éliane Assassi et André Chassaing, au nom des parlementaires communistes, républicains et citoyens.

« Ali Al-Nimr est victime, écrivent-ils, dans une lettre ouverte adressée au ministre des Affaires étrangères, comme de nombreux autres manifestants, opposants politiques ou religieux de la violence d'un pouvoir qui se croit tout permis de par sa puissance financière. Cet acte inadmissible, odieux, atteint les sommets de l'ignominie alors que l'Arabie Saoudite s'apprête à présider un organe important de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU. Nous estimons, Monsieur le ministre, que cette attitude mérite un sévère rappel à l'ordre de la communauté internationale, de l'Union européenne, mais aussi de la France qui entretient des relations étroites avec cette monarchie, sur les plans économique et diplomatique. Ne faut-il pas reconsidérer la nature des relations bilatérales entre notre pays et l'Arabie Saoudite ? L'émotion est grande dans le monde et la France. Tout doit être mis en œuvre pour sauver ce jeune homme. » Le tort de ce jeune homme de 21 ans ? Avoir participé, il y a trois ans, à des manifestations du Printemps arabe, ce qui lui vaut d'avoir été condamné à la décapitation et à la crucifixion, sur la base d'aveux obtenus sous la torture. Face à la mobilisation internationale, le sort du jeune Saoudien est toujours, à l'heure où ces lignes sont écrites, suspendu à la signature de l'ordre d'exécution par le roi Salmane.

INSTANTANÉES

Dans cette page



Christine Prunaud



Michel Billout



Paul Vergès

THIERRY FOUCAUD s'est adressé au Premier ministre afin d'attirer l'attention sur la situation de l'entreprise Sidel où un plan de « restructuration » risque de se traduire par la disparition de 190 postes. « Cette annonce suscite colère et incompréhension, bien au-delà des salariés de cette société bien connue et de leurs organisations syndicales, écrit le sénateur de Seine-Maritime. Sidel est une entreprise qui s'est développée jusqu'à motiver l'appétit du groupe Tetra Laval qui l'a achetée en 2003 en raison de sa vitalité, de son sens de l'innovation et du savoir-faire de ses salariés. Depuis, elle n'a perdu ni sa vitalité, ni son sens de l'innovation, ni le savoir-faire de ses salariés. Pourtant, elle veut licencier pour visiblement accroître les marges des actionnaires du groupe et délocaliser une partie de ses activités au prétexte que produire en France serait trop coûteux, ce qui se traduirait plutôt ici par "fabriquer en France ne rapporte pas assez gros". Il ne s'agit pas ici de solliciter la bienveillance de l'État envers les salariés menacés d'être sacrifiés, mais plutôt à travers cette démarche, d'obtenir l'intervention déterminée de l'État dans

cette affaire et d'analyser ensemble les effets visiblement néfastes de la loi Macron sur l'emploi. »

MICHEL BILLOUT a interpellé le ministre de la Santé, Marisol Touraine, pour s'insurger contre la fusion annoncée, au 1^{er} janvier 2017, des hôpitaux de Nemours, Montereau et Fontainebleau, « alors qu'aucune étude sur les intérêts d'une fusion, aucune présentation d'alternative et de scénario sur les hypothèses de restructuration n'ont été proposées, tant aux instances de concertations qu'au grand public ». « Dans un rapport de l'inspection générale des affaires sociales, daté de 2012, poursuit le sénateur de Seine-et-Marne, on relève que le cas des fusions de plusieurs établissements mal portants est encore plus problématique. Je crains donc que cette fusion ne se situe que dans le cadre du plan d'économies de trois milliards d'euros prévu pour les hôpitaux d'ici à 2017. Quelles projections financières et études d'impact ont été conduites, permettant au gouvernement de garantir que cette fusion réponde bien à la nécessité de développer un service public hospitalier de qualité et de proximité pour les Seine-et-Marnais ? »

PAUL VERGÈS continue de s'opposer avec détermination à l'autoroute en mer à La Réunion, un projet pharaonique et démentiel défendu par la Région et son président Didier Rober, figure sur l'île des Républicains. 6 voies, 12 kilomètres de long : cette autoroute sur les flots, en bordure de côtes, concentre toutes les critiques entre menaces sur la biodiversité et maintenant soupçons de corruption. Une enquête préliminaire portant sur l'attribution d'un marché estimé à 1,6 milliard d'euros a été ouverte et des perquisitions ont eu lieu. « Toute l'opinion française et européenne sera centrée sur la corruption à La Réunion et sur la responsabilité des hommes politiques, qui ont pris la décision à Paris et à La Réunion », a prévenu le sénateur communiste qui dénonce « le plus grand crime écologique contre La Réunion ». Autre scandale de l'affaire, qui ne manque pas de piments à quelques semaines de la COP21 : le projet est financé en grande partie par des crédits qui à l'origine étaient affectés à la construction d'une voie ferrée...